



Chiffres clés

APERÇU STATISTIQUE DE LA BELGIQUE

2017

Statistics Belgium

Chers lecteurs,

Citoyens, journalistes, consommateurs, étudiants, entrepreneurs, décideurs politiques, chercheurs..., tous ont besoin de chiffres fiables et de statistiques. Afin de répondre à ces besoins, la Direction générale Statistique - Statistics Belgium produit un vaste éventail de chiffres sur la Belgique.

Les Chiffres-clés 2017 présentent un échantillon des statistiques que nous publions tout au long de l'année. Cette sélection contient des chiffres de base sur la population, la société, le territoire, l'environnement, l'économie, l'immobilier, la construction, la mobilité et le transport. Des cartes, des tableaux et des graphiques parlants dévoilent non seulement les tendances observées en Belgique, mais situent aussi notre pays dans une perspective européenne.

Vous pouvez également consulter notre site internet Statbel si vous souhaitez davantage de chiffres ou des commentaires. Ce site vous donne aussi accès à nos autres services. Grâce à notre base de données en ligne be.STAT, récemment modernisée, vous pouvez facilement composer et télécharger vous-même des tableaux. Notre portail Open Data vous propose des fichiers en format 'ouvert' libres et faciles à réutiliser. Grâce aux flux RSS et via Twitter et Facebook, vous restez informés des chiffres les plus récents. Si vous vous abonnez à notre newsletter, vous recevrez un aperçu des nouveautés chaque semaine dans votre boîte mail.

Je vous souhaite une passionnante découverte de notre pays au travers des chiffres et vous invite à surfer sur www.statbel.fgov.be pour obtenir encore plus de chiffres et de statistiques.

Nico Waeyaert
Directeur général

Direction générale Statistique - Statistics Belgium
SPF Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Direction générale Statistique - Statistics Belgium

La Direction générale Statistique – Statistics Belgium (DG Statistique) collecte, produit et diffuse des chiffres fiables et pertinents sur l'économie, la société et le territoire belges. La collecte s'effectue à l'aide de sources de données administratives et d'enquêtes. La production est réalisée de manière qualitative et scientifique. Les statistiques sont diffusées en temps opportun et de manière conviviale. La DG Statistique garantit que, d'une part, la vie privée et les données confidentielles sont protégées et que, d'autre part, les données sont utilisées à des fins exclusivement statistiques.

Sauf mention contraire en bas du tableau ou du graphique, les données de cette publication ont été collectées et calculées par la DG Statistique. Les comparaisons internationales proviennent d'Eurostat. Les chiffres de cette publication peuvent être repris moyennant mention explicite de la source.

Éditeur responsable

Nico Waeyaert

Direction générale Statistique - Statistics Belgium

Bd Albert II 16, B-1000 Bruxelles

Renseignements

Courriel: statbel@economie.fgov.be

Tél. 0800 120 33

Code de la publication : S000.01F/2017

Numéro d'entreprise : 0314.595.348

Table des matières

●	<i>Population</i>	A Population au 1 ^{er} janvier 2017.....	6
		B Evolution démographique.....	8
		C Vieillesse et structure de la population par âge.....	11
		D Population étrangère.....	15
● ●	<i>Territoire et environnement</i>	A Superficie et utilisation du sol.....	22
		B Agriculture.....	24
		C Déchets.....	28
● ● ●	<i>Economie</i>	A Produit intérieur brut.....	32
		B Prix à la consommation.....	38
		C Indice des prix à la production.....	44
		D Démographie des entreprises.....	52
		E Faillites.....	58
		F Structure des entreprises.....	66
● ● ● ●	<i>Immobilier et construction</i>	A Prix de l'immobilier.....	74
		B Permis de bâtir.....	76
		C Inventaire des bâtiments en Belgique.....	78
● ● ● ● ●	<i>Mobilité et transport</i>	A Véhicules.....	82
		B Transport de marchandises.....	87
		C Transport maritime.....	88
		D Accidents de la route.....	89
● ● ● ● ● ●	<i>Société</i>	A Emploi et taux d'emploi.....	96
		B Salaire.....	102
		C Chômage et taux de chômage.....	105
		D Population inactive.....	107
		E Pauvreté.....	108
		F Revenus.....	111
		G Dépenses des ménages.....	115
		H Enseignement.....	118
● ● ● ● ● ● ● ●	Autres produits et services de la DG Statistique.....		122





● *Population*



A | Population au 1^{er} janvier 2017

Au 1^{er} janvier 2017, la Belgique comptait officiellement 11.322.088 habitants, dont 57,6 % habitaient en Flandre, 31,9 % en Wallonie et 10,5 % en Région de Bruxelles-Capitale. Enfin, un peu moins de 1 % de la population résidait dans une des communes de la Communauté germanophone.

6

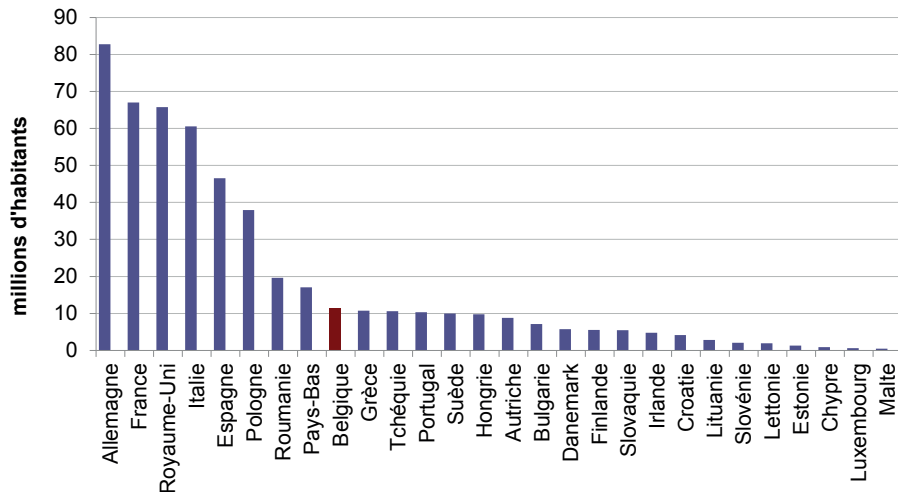
Population totale de la Belgique et de ses Régions au 1^{er} janvier 1997, 2007 et 2017

	1997	%	2007	%	2017	%
Belgique	10.170.226	100,0%	10.584.534	100,0%	11.322.088	100,0%
Région de Bruxelles-Capitale	950.597	9,3%	1.031.215	9,7%	1.191.604	10,5%
Région flamande	5.898.824	58,0%	6.117.440	57,8%	6.516.011	57,6%
Région wallonne	3.320.805	32,7%	3.435.879	32,5%	3.614.473	31,9%
dont Communauté germanophone	69.703	0,7%	73.675	0,7%	76.920	0,7%

Au 1^{er} janvier 2017, la population de l'Union européenne (UE28) était estimée à 511.805.088 millions d'habitants.

Avec un poids démographique non négligeable, la Belgique se classe en neuvième position et représente 2,2 % de la population totale de l'Union. Cette position tend d'ailleurs à se renforcer ces dernières années, grâce à une dynamique démographique supérieure à la moyenne européenne.

Union Européenne: 511.805.088 d'habitants au 1^{er} janvier 2017



Source : Eurostat - Chiffres provisoires

B I Évolution démographique

Au cours de l'année 2016, la population résidant en Belgique a augmenté de 54.178 personnes. Cette croissance est toujours due en majeure partie au solde migratoire international, qui s'élevait à 42.239 unités. L'excédent des naissances sur les décès représentait quant à lui 13.105 unités. Le nombre de décès a légèrement diminué par rapport à 2015. 108.056 individus sont décédés en 2016 contre 110.508 en 2015. La croissance annuelle de 0,48% s'avère un peu plus faible qu'en 2015 où elle atteignait 0,53%.

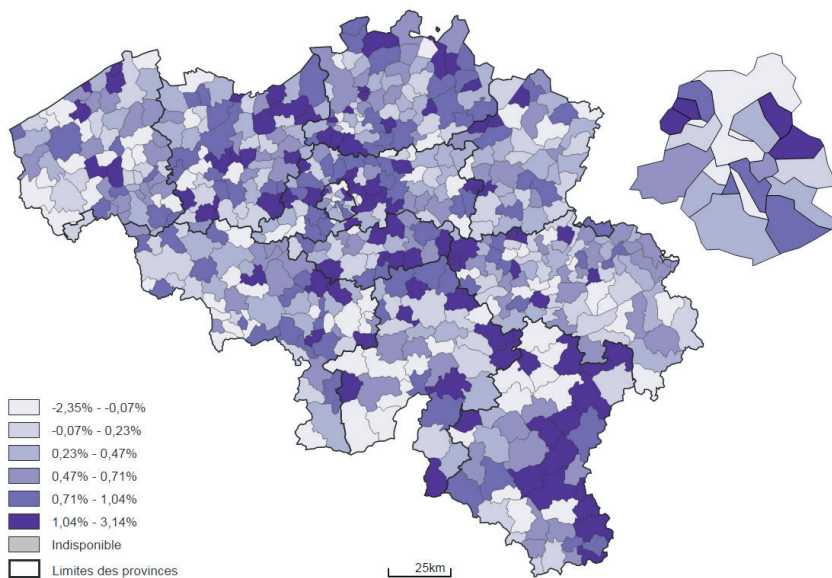
8

Accroissement annuel de la population			
Année	1996	2006	2016
Population au 1^{er} janvier	10.143.047	10.511.382	11.267.910
Mouvement naturel			
Naissances	115.214	121.382	121.161
Décès	104.140	101.587	108.056
Excédent des naissances	11.074	19.795	13.105
Mouvement migratoire			
Immigration	70.581	137.699	160.484
Emigration	57.867	88.163	118.245
Solde migratoire	12.714	49.536	42.239
Croissance totale (y compris l'ajustement statistique)	27.179	73.152	54.178
Taux de croissance	0,27%	0,70%	0,48%
Population au 31 décembre	10.170.226	10.584.534	11.322.088

La majorité des 589 communes du pays ont enregistré une croissance démographique positive en 2016 alors que 111 d'entre elles ont vu leur population diminuer. Les hausses les plus sensibles ont été enregistrées dans plusieurs villes telles que Anvers, Gand, Malines, Louvain, Liège ainsi que dans quelques communes bruxelloises (Woluwe-Saint-Lambert, Evere, Anderlecht). Les croissances relatives les plus rapides s'observent essentiellement dans de petites communes (moins de 10.000 habitants), à l'exception de Machelen et Evere. C'est à Wijnegem en province d'Anvers que l'on observe le plus fort accroissement en passant de 9.365 habitants au 1^{er} janvier 2016 à 9.659 habitants au 1^{er} janvier 2017 (+3,1%).

Evolution de la population par commune en 2017

10



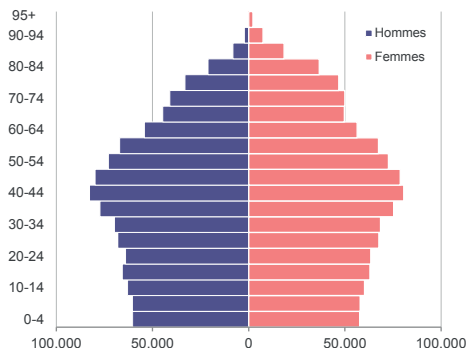
C | Vieillesse et structure de la population par âge

La population résidant en Belgique au 1^{er} janvier 2017 continue de vieillir. La structure par âge et par sexe, représentée graphiquement par une pyramide des âges, illustre clairement cette évolution.

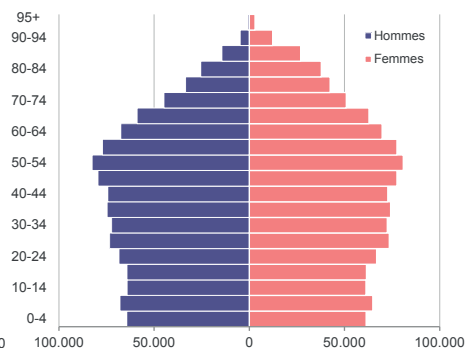
Les classes d'âge de plus de 80 ans sont en légère augmentation par rapport à la situation de 2007. Si les classes d'âge nées durant le baby-boom restent importantes, le poids de ce groupe s'est quelque peu réduit au cours de la décennie écoulée. Le nombre de très jeunes enfants ne progresse pas. Aux âges les plus jeunes, il y a plus d'hommes que de femmes (le rapport de masculinité restant en Belgique, comme pratiquement partout ailleurs, de 105 garçons pour 100 filles à la naissance). Les femmes deviennent plus nombreuses aux âges plus élevés en raison d'un taux de mortalité plus élevé chez les hommes à tous les âges de la vie.

11

Pyramide des âges de la Belgique au 1^{er} janvier 2007



Pyramide des âges de la Belgique au 1^{er} janvier 2017



Il en découle un déséquilibre entre les sexes de plus en plus marqué avec l'âge. Ainsi, parmi les octogénaires, on recense près de deux fois plus de femmes que d'hommes. Parmi les nonagénaires, les femmes sont près de trois fois plus nombreuses que les hommes.

La pyramide des âges n'est pas homogène en Belgique. En effet, la Région de Bruxelles-Capitale est clairement plus jeune que les deux autres régions, avec une proportion plus importante de jeunes (23 % de moins de 18 ans) et moindre de personnes âgées (13,1 %). Si la Région wallonne se rapproche de la moyenne nationale, la Région flamande s'en éloigne plus fortement, en raison d'un vieillissement plus prononcé. On y recense, en effet, moins de jeunes (19,4 %) et plus de personnes âgées (19,8 %). Au cours des dernières années, ces différences de structure d'âge entre les régions se sont plutôt accentuées.

La proportion de personnes âgées fournit une indication du vieillissement au niveau local. On constate d'importantes disparités dans ce domaine au niveau du territoire belge. Ainsi, plusieurs communes du littoral dépassent le cap des 30 % de 65 ans et plus (contre seulement 18,5 % pour l'ensemble de la Belgique). C'est le cas de De Haan, Knokke-Heist, Coxyde, La Panne, Middelkerke et Nieuport. Sans atteindre ce seuil, plusieurs communes wallonnes dépassent les 20% de seniors : citons notamment Chaudfontaine, Vresse-sur-Semois, Spa, Neupré, Bouillon, Daverdisse, Florenville ou encore Montigny-le-Tilleul, Gerpennes et Waterloo. En région bruxelloise, le phénomène est beaucoup plus contrasté : entre des communes du centre où moins de 10% de population est âgée de plus de 65 ans (Saint-Josse-ten-Noode, Saint-Gilles et Schaerbeek) et des communes du Sud dépassant la moyenne nationale (Watermael-Boitsfort, Woluwe-Saint-Pierre et Uccle).

Ventilation par classe d'âge au 1^{er} janvier 2017 selon les régions

	0-17 ans	%	18-64 ans	%	65 ans et plus	%
Belgique	2.294.639	20,3%	6.932.352	61,2%	2.095.097	18,5%
Région de Bruxelles-Capitale	273.697	23,0%	761.418	63,9%	156.489	13,1%
Région flamande	1.264.376	19,4%	3.964.600	60,8%	1.287.035	19,8%
Région wallonne	756.566	20,9%	2.206.334	61,1%	651.573	18,0%

13

Parallèlement au vieillissement de la population, l'espérance de vie à la naissance poursuit son augmentation en Belgique. De 1996 à 2016, elle a crû de 4,0 années pour passer de 77,2 à 81,3 ans, soit un gain d'espérance de vie de 2,3 mois, en moyenne, chaque année, durant 21 ans. On notera le nouveau progrès important de l'espérance de vie en 2016 (+0,4 an), après le léger recul de 2015.

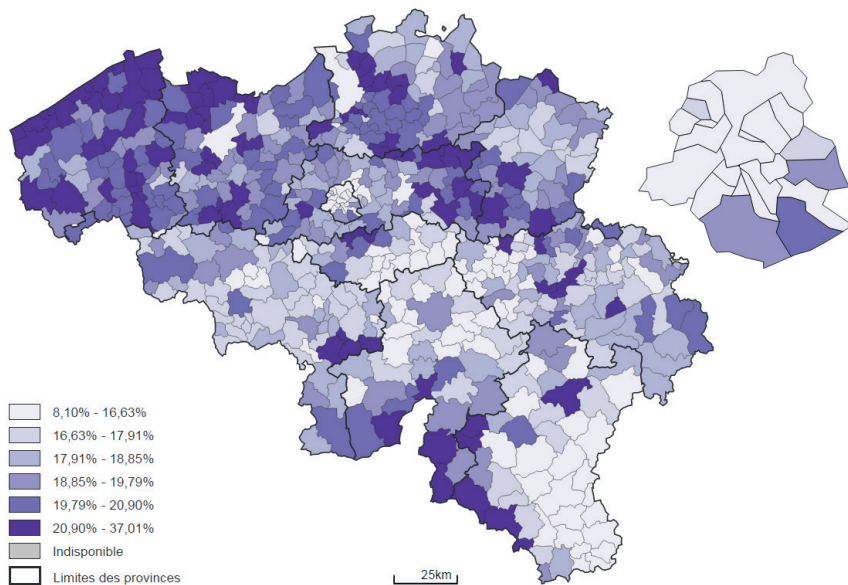
Espérance de vie à la naissance (en années)

Années	1996	2006	2016
Hommes	73,9	76,5	78,8
Femmes	80,5	82,2	83,7
Total	77,2	79,4	81,3

Cette évolution est plus favorable aux hommes (+4,9 années) qu'aux femmes (+3,1 années), ce qui conduit à une réduction progressive de l'écart d'espérance de vie entre les sexes. En 2016, les femmes conservent néanmoins une espérance de vie à la naissance sensiblement supérieure à celle des hommes : respectivement 83,7 ans et 78,8 ans.

Les plus de 64 ans par commune au 1^{er} janvier 2017

14



D | Population étrangère

Au 1^{er} janvier 2017, la Belgique comptait 1.327.776 personnes de nationalité étrangère, soit 11,7 % de la population résidente totale. Vingt ans plus tôt, les ressortissants étrangers représentaient 8,8 % de la population du Royaume, soit 932.161 personnes.

Cette population étrangère se compose essentiellement de ressortissants d'un pays de l'Union européenne. Les Européens de l'Union représentent, en effet, 67,4 % de la population étrangère au 1^{er} janvier 2017. Cette proportion reste constante puisqu'elle s'élevait déjà le 1^{er} janvier 2007 à 67,9%. Les Français, Italiens et Néerlandais restent d'ailleurs, cette année encore, les étrangers les plus nombreux au sein de notre pays.

Principaux pays de nationalité des ressortissants étrangers résidant en Belgique

Pays de nationalité	2007			2017		
	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place
France	125.061	13,4%	2	164.410	12,4%	1
Italie	171.918	18,4%	1	156.726	11,8%	2
Pays-Bas	116.970	12,6%	3	153.736	11,6%	3
Maroc	80.587	8,7%	4	82.586	6,2%	4
Roumanie	10.252	1,1%	15	80.669	6,1%	5
Pologne	23.644	2,5%	10	71.457	5,4%	6
Espagne	42.768	4,6%	5	63.043	4,7%	7
Portugal	28.726	3,1%	8	45.816	3,4%	8
Allemagne	37.625	4,0%	7	39.501	3,0%	9
Turquie	39.882	4,3%	6	36.167	2,7%	10
Autres	254.728	27,3%		433.665	32,7%	
Tous les pays	932.161	100%	-	1.327.776	100%	-

Les principaux pays de nationalité de ces résidents étrangers sont la France, l'Italie, les Pays-Bas, le Maroc et la Roumanie. Les citoyens de ces pays représentent près de la moitié (48,1 %) de la population étrangère en Belgique.

Il y a vingt ans, à l'exception de la Roumanie, on retrouvait déjà ces mêmes pays en tête du classement des pays de ressort des habitants de nationalité étrangère, mais dans un ordre quelque peu différent. La Roumanie et la Pologne sont les pays dont le nombre de ressortissants s'est accru le plus rapidement au cours de ces années dans notre pays. La part de Roumains continue d'ailleurs de croître : de 5,5% des étrangers (70.766 individus) au 1^{er} janvier 2016, elle est passée à 6,1% un an plus tard (80.669 individus).

Parmi les autres pays importants, l'Italie (de 22,8 en 1997 à 11,8% en 2017), le Maroc (de 15,2 à 6,2 %) et la Turquie (de 9,1 à 2,7 %) continuent de voir leur importance relative diminuer au fil du temps. Ces diminutions ont été de pair avec un mouvement important d'acquisitions de la nationalité belge.

La répartition de la population de nationalité étrangère est très variable dans le pays. De nombreux ressortissants étrangers résident dans l'agglomération bruxelloise, où ils font presque part égale avec les citoyens belges dans certaines communes. C'est notamment le cas à Ixelles (49,2 %), à Saint-Gilles (48,5 %) et à Etterbeek (47,3 %).

Le pourcentage d'habitants de nationalité étrangère reste élevé en dehors des limites de la Région de Bruxelles-Capitale. C'est notamment le cas de toutes les communes jouxtant la Forêt de Soignes, de Tervuren à Waterloo. Dans la très grande majorité des cas, il s'agit de ressortissants européens. Ainsi, on retrouve de nombreux Néerlandais, Britanniques et Allemands dans les communes flamandes de l'Est de Bruxelles : Tervuren et Overijse. Au sud de Bruxelles, ce sont plutôt les ressortissants de pays latins qui sont les plus représentés : Français et Italiens sont les populations étrangères les plus importantes à Waterloo. A Linkebeek et Rhode-Saint-Genèse, les Portugais s'immiscent également dans ce « top ». Les grands centres urbains comme Anvers et Liège se composent aussi d'une part importante d'étrangers (20% environ pour ces deux villes).

De nombreux ressortissants étrangers vivent par ailleurs dans une série de communes frontalières qui bordent les agglomérations de Lille (France), d'Aix-la-Chapelle (Allemagne), de Maastricht (Pays-Bas) et de Luxembourg, dont ils sont souvent originaires. Certaines autres communes frontalières se composent aussi de bon nombre d'étrangers. Citons le cas particulier de la commune de Baerle-Duc en province d'Anvers dont plus de la moitié de la population est de nationalité étrangère (50,5%) – population étrangère composée à 89,9% de nationaux néerlandais !

Enfin, de nombreux étrangers vivent également le long de l'ancien axe industriel wallon, où l'implantation étrangère peut être qualifiée d'historique. C'est le cas des Italiens dans les communes du Borinage et du Centre (autour de La Louvière).

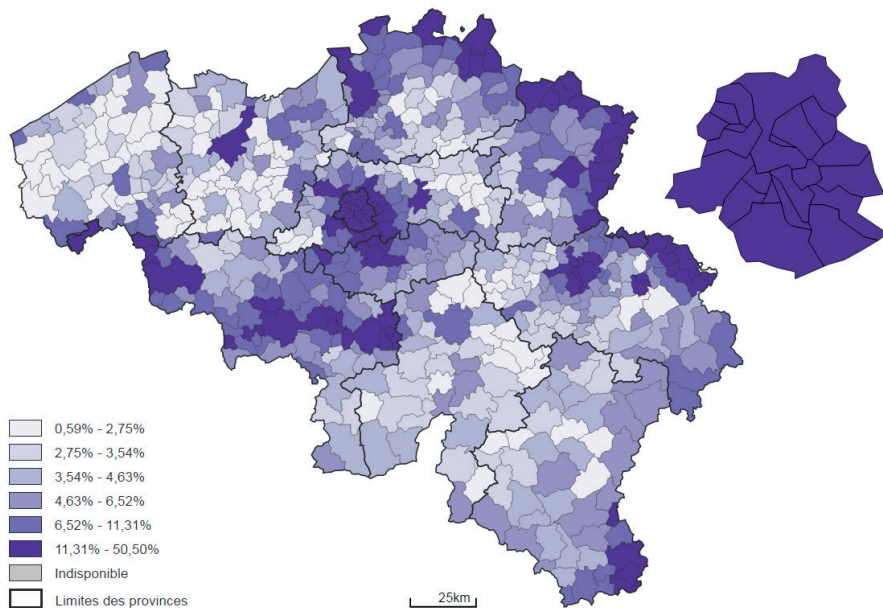
Nationalité antérieure des personnes ayant acquis la nationalité belge

Pays de la nationalité antérieure	2006			2016		
	Nombre	%	Place	Nombre	%	Place
Maroc	7.753	24,3	1	3.996	12,5	1
Roumanie	429	1,3	13	1.535	4,8	2
Pays-Bas	692	2,2	8	1390	4,4	3
Pologne	550	1,7	11	1.243	3,9	4
Italie	2.360	7,4	3	1.048	3,3	5
Russie	487	1,5	12	1029	3,2	6
Congo (Rép.Dém.)	1.569	4,9	4	1.016	3,2	7
Turquie	3.204	10,1	2	989	3,1	8
Arménie	206	0,6	30	868	2,7	9
Cameroun	250	0,8	26	845	2,6	10
Autres	14.360	45,1	-	15.125	56,3	-
Tous les pays	31.860	100	-	31.935	100	-

Au cours de l'année 2016, 31.935 personnes ont acquis la nationalité belge. Les principaux pays d'origine des personnes naturalisées belges en 2016 sont le Maroc, la Roumanie, les Pays-Bas et la Pologne.

Il y a dix ans, le Maroc, la Turquie, l'Italie et la République démocratique du Congo constituaient les quatre premières nationalités antérieures des nouveaux Belges. La Russie, le Cameroun, la Roumanie, la Pologne et l'Arménie ne faisaient alors pas partie du top dix.

Etrangers par commune au 1^{er} janvier 2017







● ● *Territoire
et environnement*

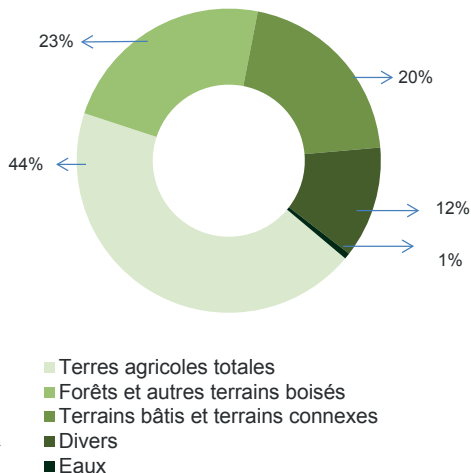
A | Superficie et utilisation du sol

La Belgique s'étend sur une superficie terrestre de 30.528 km² et couvre 3.454 km² de la mer du Nord. La Wallonie représente 55,2% de cette superficie globale, soit un peu plus que la Flandre avec 44,3%.

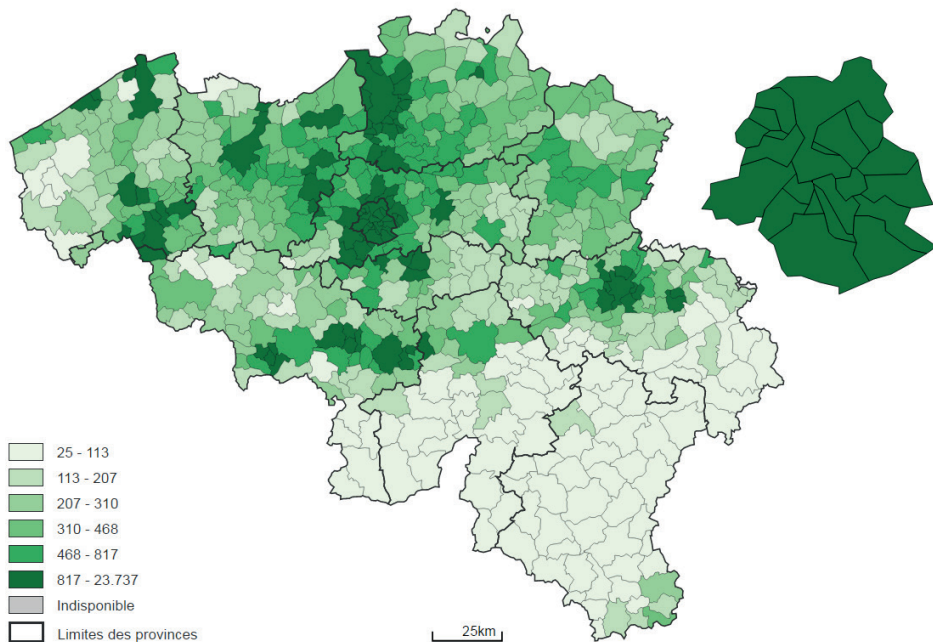
Toutefois, la densité de population en Flandre est deux fois plus élevée qu'en Wallonie. Les Ardennes surtout sont relativement peu peuplées.

Les terres agricoles occupent la majeure partie de cette superficie terrestre, viennent ensuite les forêts et les terrains bâtis. La superficie bâtie croît d'année en année, essentiellement au détriment des terres agricoles. Par contre, les forêts et les autres zones naturelles restent relativement stables.

Utilisation du sol en Belgique en 2015



Densité de la population par commune au 1^{er} janvier 2017

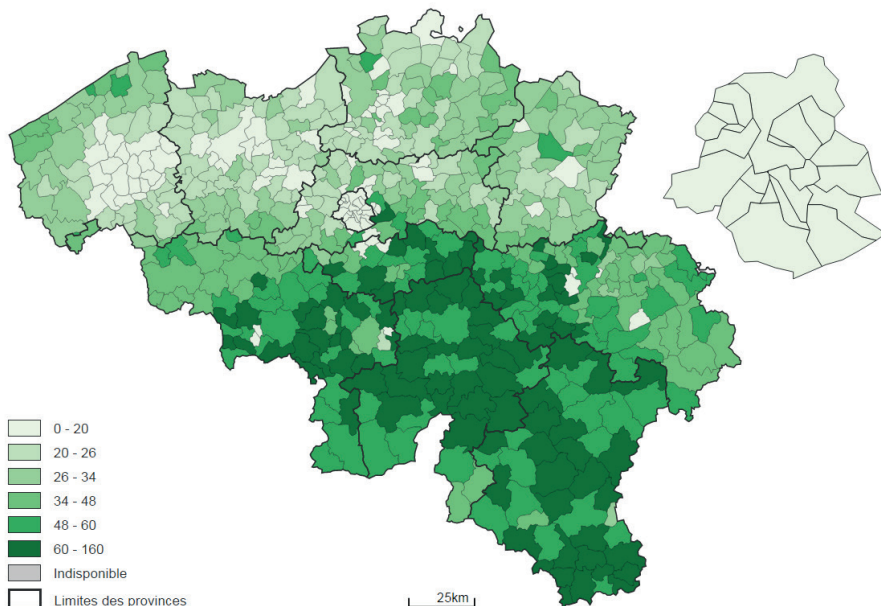


B | Agriculture

Le nombre d'exploitations agricoles et horticoles baisse chaque année en Belgique. Toutefois, la superficie totale de l'ensemble des exploitations recule moins vite. En moyenne, les exploitations ne cessent donc de s'agrandir. En 36 ans, la superficie moyenne des exploitations a plus ou moins triplé, tant en Flandre (de 8,4 ha en 1980 à 25,9 ha en 2016) qu'en Wallonie (de 20,8 ha à 58,1 ha).

24

Superficie moyenne des exploitations agricoles en 2015 (en ha)



Agriculture et horticulture

Moyens de production	2014	2015	2016	2016/2015
Nombre d'exploitations	37.194	36.913	36.910	0,0%
Main-d'oeuvre	n.d.	n.d.	n.d.	-
dont temps plein	n.d.	n.d.	n.d.	-
Superficie agricole utilisée (en ha)	1.333.398	1.344.329	1.352.953	+0,6%
Main-d'œuvre/exploitation	n.d.	n.d.	n.d.	-

Animaux (x 1000)

Bovins	2.477	2.503	2.501	-0,1%
dont vaches laitières et allaitantes	956	974	988	+1,4%
Porcins	6.350	6.364	6.177	-2,9%
Volailles	33.700	37.739	43.223	+14,5%
dont poules	11.894	13.348	14.248	+6,7%
dont poulets de chair	21.161	23.838	28.306	+18,7%

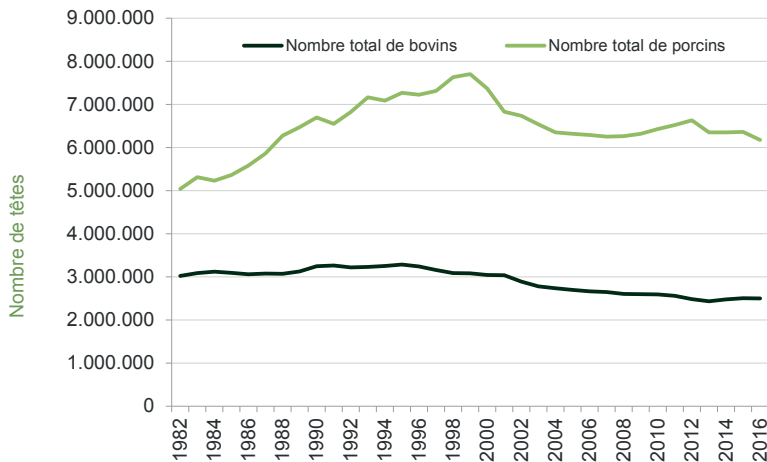
n.d. : Non disponible.

Agriculture et horticulture (suite)

Cultures (en ha)	2014	2015	2016	2016/2015
Céréales pour le grain	333.577	341.460	336.859	-1,3%
Froment d'hiver	193.670	198.481	204.690	+3,1%
Orge d'hiver	43.163	44.167	52.244	+18,3%
Maïs cultivé pour la graine	62.824	58.384	52.076	-10,8%
Cultures industrielles	91.975	87.056	91.365	+4,9%
Betteraves sucrières	58.602	52.341	55.504	+6,0%
Pommes de terre	80.370	78.640	89.163	+13,4%
Légumineuses	1.979	2.724	2.896	+6,3%
Cultures fourragères	256.822	344.444	272.630	-20,8%
Maïs fourrager	178.123	173.389	168.588	-2,8%
Prairies temporaires	68.038	158.413	90.274	-43,0%
Légumes en plein air	43.525	43.498	45.682	+5,0%
Cultures permanentes	22.260	22.539	23.049	+2,3%
Prairies permanentes	492.042	410.884	477.570	+16,2%
Cultures sous serres	1.979	2.058	2.120	+3,0%
Jachères	8.037	10.159	9.160	-9,8%

En 30 ans, le nombre de bovins par exploitation bovine est passé de 41 têtes à 117. Toutefois, c'est dans l'élevage hors sol que le mouvement de concentration est le plus spectaculaire. En 1982, on comptait en moyenne 141 porcins par exploitation porcine. Cette moyenne est aujourd'hui de 1.365 têtes, 10 fois plus qu'en 1982 ! Pour la volaille, la taille moyenne des élevages est passée de 758 têtes en 1982 à 11.236 têtes en 2012, soit une progression de près de 10% par an.

Evolution du nombre de bovins et de porcins en Belgique

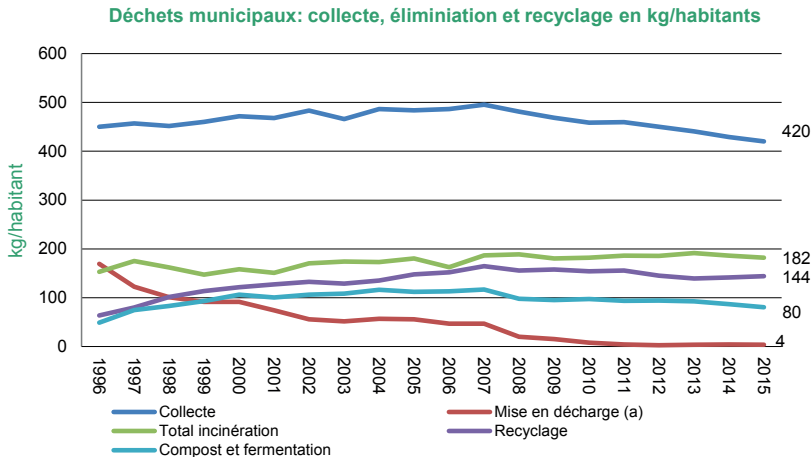


C | Déchets

Jusqu'en 2007, la quantité collectée des déchets municipaux par habitant a augmenté. Cependant, en 2008, il y a eu une inversion de la tendance et la quantité collectée suit, depuis lors, une tendance à la baisse. La répartition entre les différents modes de traitement des déchets reste stable ces dernières années.

28

Les déchets municipaux englobent tous les déchets récoltés par les services communaux de collecte, les parcs à conteneurs, les balayeurs, etc. à l'exclusion des matériaux de construction et de démolition.



Déchets municipaux : collecte, traitement et recyclage (1995-2015)						
en 1.000 tonnes	1995	2000	2005	2013	2014	2015
Collecte	4.613	4.830	5.052	4.891	4.788	4.708
Décharge (a)	2.004	936	583	42	49	43
Incinération	1.637	1.622	1.885	2.125	2.075	2.043
Incinération avec récupération d'énergie	701	1.476	1.769	1.408	1.229	1.195
Incinération sans récupération d'énergie	935	147	116	717	846	848
Recyclage	513	1.245	1.547	1.548	1.578	1.615
Compostage ou fermentation	363	1.091	1.173	1.031	970	901
par habitant (kg/habitant) (b)	1995	2000	2005	2013	2014	2015
Collecte	455	472	484	441	429	420
Décharge (a)	198	91	56	4	4	4
Incinération	162	158	180	191	186	182
Incinération avec récupération d'énergie	69	144	169	127	110	107
Incinération sans récupération d'énergie	92	14	11	65	76	76
Recyclage	51	122	148	139	141	144
Compostage ou fermentation	36	107	112	93	87	80

(a) : Mâchefers d'incinération y compris.

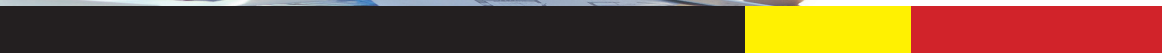
(b) : Population au 1^{er} janvier.

À l'exclusion des déchets municipaux de construction et de démolition.





● ● ● *Economie*



A I Produit intérieur brut

Le produit intérieur brut (PIB) de notre pays, soit la production totale de biens et de services en Belgique, s'élevait à 421,6 milliards d'euros en 2016. Bien que la population de la Belgique ne représente qu'environ 2,2 % de la population européenne totale, son PIB aux prix du marché équivaut à 2,8 % de celui de l'Union européenne.

32

Les prix courants sont les prix d'une année spécifique. Les prix constants sont des prix relatifs à une année de base. Ils s'obtiennent en corrigeant les prix courants de l'effet de l'inflation.

Produit intérieur brut aux prix courants (en millions d'€)

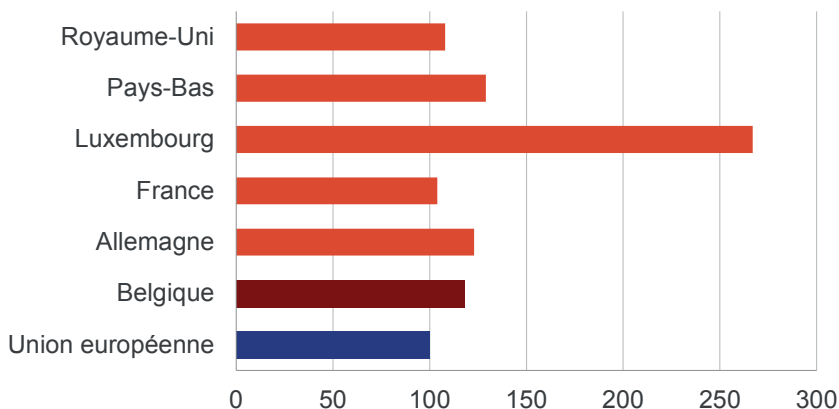
	2012	2013	2014	2015	2016
Union européenne	13.445.757	13.554.117	14.007.870	14.720.020	14.819.793
Belgique	387.500	391.731	400.797	410.247	421.611
Allemagne	2.758.260	2.826.240	2.923.930	3.032.820	3.134.070
France	2.086.929	2.115.256	2.147.609	2.194.243	2.228.857
Luxembourg	44.112	46.551	49.971	52.340	54.195
Pays-Bas	645.164	652.748	663.008	683.457	702.641
Royaume-Uni	2.065.737	2.048.328	2.260.805	2.580.065	2.366.912

Source : Eurostat (version du 01-08-2017).

Comme dans les autres Etats membres, le PIB par habitant de la Belgique a augmenté en 2016 par rapport à 2015, après correction de la parité de pouvoir d'achat. Par ailleurs, la Belgique dépasse de 18 points le niveau moyen de l'Union européenne.

Pour pouvoir comparer correctement le PIB de différents pays, il est nécessaire d'ajuster le nombre d'habitants et le niveau des prix. Le PIB par habitant en standards de pouvoir d'achat permet de comparer les niveaux du produit intérieur brut des différents pays.

**PIB par habitant en standard de pouvoir d'achat en
2016
(EU-28=100)**



Source : Eurostat (version du 01-08-2017).

En 2016, l'économie belge a enregistré une croissance de 1,2 % après correction des variations de prix. Notre pays faisait ainsi moins bien que la moyenne de l'Union européenne, dont le pourcentage de croissance moyen s'élevait à 1,9 %.

34

Le calcul du taux de croissance annuel du PIB en volume permet de comparer le développement économique à la fois à travers les temps et entre différents pays. Pour calculer le taux de croissance du PIB en volume, le PIB à prix constants est comparé avec les prix de l'année précédente.

L'évolution du volume ainsi calculée est imputée à une année de référence. C'est ce que l'on appelle un indice en chaîne. Les variations de prix ne contribuent dès lors pas à augmenter le taux de croissance.

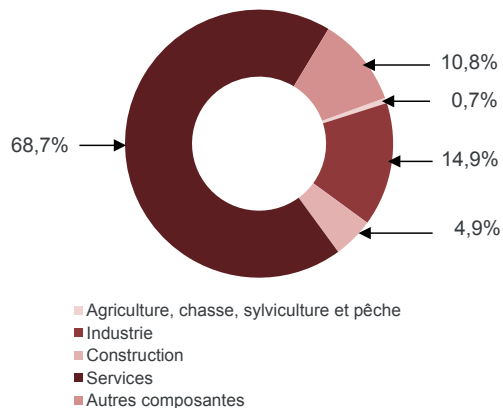
Taux de croissance du PIB en volume - variation en % par rapport à l'année précédente

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Union européenne	1,7	-0,5	0,3	1,7	2,2	1,9
Zone euro	1,6	-0,9	-0,3	1,2	2	1,8
Belgique	1,8	0,1	-0,1	1,6	1,5	1,2
Allemagne	3,7	0,5	0,5	1,6	1,7	1,9
France	2,1	0,2	0,6	0,9	1,1	1,2
Luxembourg	2,5	-0,4	4	5,6	4	4,2
Pays-Bas	1,7	-1,1	-0,2	1,4	2,3	2,2
Royaume-Uni	1,5	1,3	1,9	3,1	2,2	1,8

Source : Commission Européenne (version du 31-07-2017).

La ventilation du PIB belge montre que la croissance de l'activité économique est due principalement à la progression des secteurs des services, de l'industrie et des autres composantes.

Ventilation du produit intérieur brut (2016)



Source : Institut des Comptes Nationaux.

La Belgique reste une économie de services. La part du secteur tertiaire (services) dans le PIB s'élève à 68,7 %.

Au sein du secteur des services, le commerce, les transports et l'horeca représentaient la plus grande part en 2016 avec 25,2 % de la production totale. Venaient ensuite l'administration publique et l'éducation avec 19,2 % et les services aux entreprises avec 18,2 %.

Produit intérieur brut

Valeur ajoutée brute par branche d'activité, estimations à prix courants
(en millions d'€, données brutes)

	Croissance					
	2007	2014	2015	2016	2016/ 2007	2016/ 2015
Agriculture, sylviculture et pêche	3.051	2.565	2.745	2.775	-9,0%	1,1%
Industrie	60.182	59.107	61.520	63.001	4,7%	2,4%
Construction	16.711	19.716	19.957	20.700	23,9%	3,7%
Services	228.016	277.084	283.070	289.661	27,0%	2,3%
Commerce, transports et horeca	65.155	70692	72034	73173	12,3%	1,6%
Information et communication	12.479	14606	15183	15697	25,8%	3,4%
Activités financières	15.780	22883	23094	23196	47,0%	0,4%
Activités immobilières	28.117	30442	31226	31851	13,3%	2,0%
Services aux entreprises	37.626	48937	50698	52754	40,2%	4,1%
Administration publique et enseignement	42.064	53859	54318	55662	32,3%	2,5%
Santé publique et bien-être social	20.123	27464	28085	28840	43,3%	2,7%
Autres services	6.672	8201	8432	8488	27,2%	0,7%
Autres composantes	36.753	42.324	42.955	45.473	23,7%	5,9%
Produit intérieur brut aux prix du marché	344.713	400.797	410.247	421.611	22,3%	2,8%

Source : Institut des comptes nationaux.

B I Prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) permet de comparer l'inflation des prix à la consommation au niveau européen. L'évolution de cet indice montre que les prix ont grimpé à un rythme plus soutenu en Belgique entre 2011 et 2016 que la moyenne européenne. La hausse est moins prononcée en France, aux Pays-Bas, au Luxembourg et en Allemagne. Par contre, le Royaume-Uni a connu une progression plus significative que la Belgique.

38

En 2016, l'inflation en Belgique atteignait un niveau supérieur à la moyenne européenne. Tous les pays voisins ont enregistré un taux d'inflation plus faible en 2016 que la Belgique.

IPCH – indice annuel moyen (2015 =100)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016	Inflation 2016
Union Européenne	95,5	98,0	99,5	100,0	100,0	100,3	0,3%
Belgique	95,2	97,7	98,9	99,4	100,0	101,8	1,8%
Allemagne	95,5	97,5	99,1	99,9	100,0	100,4	0,4%
France	96,2	98,3	99,3	99,9	100,0	100,3	0,3%
Luxembourg	94,9	97,6	99,3	99,9	100,0	100,0	0,0%
Pays-bas	94,3	97,0	99,5	99,8	100,0	100,1	0,1%
Royaume-Uni	93,4	96,1	98,5	100,0	100,0	100,7	0,7%

Source : Eurostat.

Les indices des niveaux de prix permettent de mesurer les écarts de niveau général des prix entre les pays. Par rapport aux pays voisins, la Belgique était pratiquement au même niveau de prix que les Pays-Bas en 2016. La France et l'Allemagne étaient moins chères tandis que le niveau des prix était plus élevé au Luxembourg et au Royaume-Uni.

▲ Le rapport est exprimé sur la base de la moyenne de l'Union européenne (UE28 = 100). Si l'indice du niveau des prix comparés est supérieur (inférieur) à 100, le pays concerné est relativement cher (bon marché) par rapport à la moyenne de l'UE.

39

Niveau des prix comparés de la consommation finale des ménages, y compris les taxes indirectes (UE-28=100)

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
Union Européenne	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0	100,0
Belgique	112,4	111,6	111	109	107,5	110,9
Allemagne	102,3	101,2	102,6	101,6	100,7	103,4
France	109,7	108,7	107	106,2	103,3	106,6
Luxembourg	136,1	135,9	135,1	134,9	134,5	137,5
Pays-Bas	112,7	111,3	111,9	112,4	110,7	112,6
Royaume-Uni	111,3	118,7	117,1	122,9	134,5	121,7
Etats-Uni	92,8	100,9	99,7	98,4	116,5	119
Japon	127	133,3	101	94,1	97,1	110,5

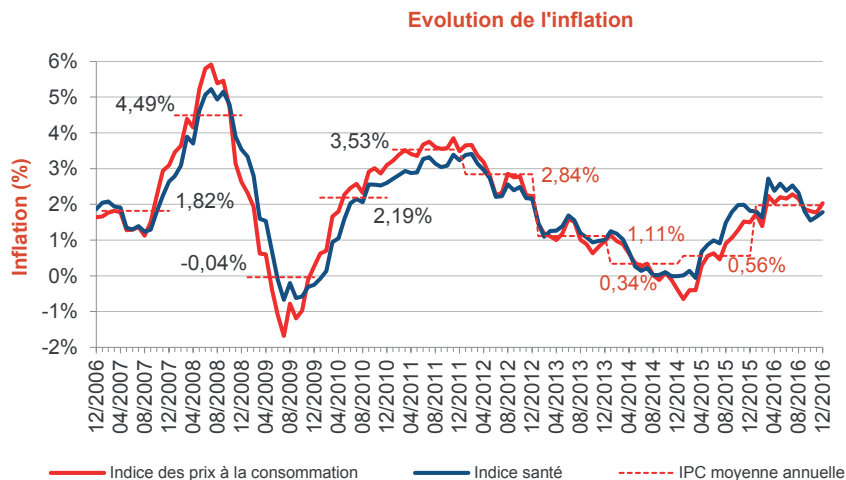
Source : Eurostat.

L'indice national des prix à la consommation a progressé en 2016 pour atteindre 102,89. Sur base annuelle, l'inflation a augmenté de 0,56 % en 2015 à 1,97 % en 2016.

Indices des prix à la consommation (IPC) (base 2013=100) et inflation en Belgique

	Général (IPC)	Inflation	Produits alimentaires	Produits non alimentaires	Services	Loyer	Général sans produits pétroliers	Général sans produits énergétiques	Indice santé
2006	85,48	1,80	81,31	86,79	85,48	89,95	86,28	87,11	86,07
2007	87,04	1,82	84,25	87,67	87,10	91,56	87,90	88,88	87,59
2008	90,95	4,49	89,16	92,88	88,85	93,30	91,22	91,21	91,29
2009	90,90	-0,05	90,10	90,36	91,38	95,17	92,50	92,95	91,83
2010	92,88	2,18	91,49	93,22	92,68	96,22	93,74	94,20	93,37
2011	96,17	3,54	93,71	98,12	94,74	97,26	96,15	95,91	96,22
2012	98,90	2,84	96,51	100,81	97,74	98,74	98,55	98,17	98,77
2013	100,00	1,11	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
2014	100,34	0,34	99,88	98,96	102,14	102,09	100,67	101,22	100,40
2015	100,90	0,56	101,18	98,00	104,42	103,07	102,22	102,61	101,45
2016	102,89	1,97	104,03	99,24	107,22	104,02	104,95	104,78	103,58

En 2016, l'indice santé se situait au-delà de l'indice des prix à la consommation. Le calcul de cet indice n'intègre en effet pas la baisse du prix des carburants. Il en va de même en cas de hausse des carburants.



Que mesure exactement l'indice des prix à la consommation ?

L'indice des prix à la consommation reflète l'évolution des prix des biens et services de consommation achetés par un ménage belge moyen. Cet indice ne mesure donc pas le prix moyen de ces produits, mais bien l'évolution de leurs prix.

Un simple exemple permet d'illustrer cette différence. Partons de l'hypothèse que des propriétaires de petites voitures citadines à bas prix optent pour des véhicules tout-terrain plus coûteux. Cette évolution se traduirait alors par une hausse du prix moyen par véhicule vendu, mais elle pourrait entraîner parallèlement un recul des valeurs mesurées dans le cas d'une baisse de prix de ces deux types de véhicule.

Panier de l'indice

Pour pouvoir mesurer l'évolution des prix, il est nécessaire de suivre un ensemble représentatif de biens et de services, à savoir le panier de l'indice. Certaines dépenses de consommation

présent davantage dans le budget d'un ménage que d'autres. L'indice des prix à la consommation doit dès lors en tenir compte.

Ainsi, chaque catégorie de dépenses (p.ex. l'alimentation ou l'achat d'une voiture) se voit attribuer un poids déterminé sur la base des dépenses annuelles moyennes d'un ménage. Ensuite, ces catégories principales sont subdivisées en sous-groupes plus détaillés, qui bénéficient chacun d'un poids propre (p.ex. «pain et céréales» pour l'alimentation). Enfin, un certain nombre de produits ou de services représentatifs sont sélectionnés par catégorie, dont l'évolution des prix est mesurée. Ces produits ou services représentatifs sont appelés «témoins».

Quand ce panier est-il établi ?

Depuis janvier 2014, le panier de l'indice est adapté chaque année. Ce changement a pour objectif d'éviter que le panier de l'indice ne devienne moins actuel, avec pour conséquence une diminution de la représentativité de l'indice des prix à la consommation calculé. Depuis janvier 2014, l'indice des prix à la consommation

Il n'est plus un indice à base fixe mais un indice en chaîne. Dans le cas d'un indice en chaîne, la période de référence pour la pondération est actualisée régulièrement et les prix ainsi que les quantités ne sont plus comparés entre la période actuelle et une période de référence fixe, mais entre la période actuelle et une période intermédiaire. En pratique, cette méthode revient à comparer les prix des 12 mois de l'année en cours avec les prix de décembre de l'année précédente. En multipliant ces indices à court terme entre eux (pour former une chaîne), on obtient une série à long terme avec une période de référence fixe, qui est actuellement 2013 = 100.

Où les relevés de prix sont-ils effectués?

Les prix sont relevés dans diverses localités réparties à travers la Belgique. Ces localités ont été sélectionnées de manière à dresser un aperçu le plus représentatif possible de la population belge. Les enquêteurs relèvent les prix dans chaque localité. Le service central traite ensuite ces relevés pour obtenir un indice pour la Belgique. Des données sont aussi collectées de manière centralisée. Des données administratives sont ain-

si utilisées notamment pour le calcul de l'indice de l'électricité et du gaz naturel. Depuis 2015, des données de scanning des supermarchés sont également exploitées pour certaines parties du panier.

Importance de l'indice des prix à la consommation et de l'indice santé

Un autre indice, l'indice santé, est déduit de l'indice des prix à la consommation, qui reflète l'évolution des prix de tous les biens et services. La valeur de cet indice s'obtient en soustrayant certains produits du panier de l'indice des prix à la consommation, à savoir les boissons alcoolisées (achetées en magasin ou consommées dans un café), le tabac et les carburants, à l'exception du LPG. L'indice santé est notamment utilisé pour l'indexation des loyers et constitue la base de l'indice lissé qui sert, quant à lui, de base à l'indexation des pensions, des allocations sociales et de certains salaires et traitements.

C I Indice des prix à la production

En 2016, l'indice des prix à la production de l'industrie (base 2010=100) a baissé pour atteindre 101,7. Sur base annuelle, il s'agit d'un taux d'inflation de -1,4% contre -5,0% en 2015 et -3,5% en 2014

En 2016, la baisse de l'inflation, qui était en grande partie due à l'inflation négative de l'énergie, semble toucher à sa fin. Après une forte chute en 2015 (-16,4%), l'inflation de l'énergie atteignait en 2016 -6,2%, soit un niveau comparable à celui de 2014 (-7,1%). Hors énergie, l'inflation de l'indice des prix à la production s'élevait à -0,1% en 2016 contre -1,6% en 2015 et -1,4% en 2014.

44

L'indice des prix à la production reflète l'évolution des prix de la production commercialisée.

Indice des prix à la production de l'industrie totale, à l'exclusion de la construction (2010 = 100)

Marché total

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2012	110,5	112,2	113,2	113,6	113,2	112,2	
2013	114,0	114,3	114,3	112,8	112,3	112,2	
2014	110,5	110,5	109,8	109,0	109,0	109,4	
2015	101,4	102,8	104,5	104,8	105,8	105,3	
2016	97,1	96,4	97,7	97,7	100,1	101,7	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2012	112,2	113,2	113,8	113,8	113,7	113,9	113,0
2013	112,6	111,9	111,7	111,0	110,8	111,1	112,4
2014	108,8	108,4	108,3	108,2	106,8	103,6	108,5
2015	104,3	102,5	102,6	102,3	101,8	99,5	103,1
2016	102,0	101,9	103,4	105,9	107,2	108,8	101,7

Marché intérieur

	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2012	109,0	111,1	111,3	111,7	112,1	111,9	
2013	114,9	114,9	114,8	113,3	112,8	112,8	
2014	110,4	110,0	109,3	107,6	107,4	107,7	
2015	101,2	102,5	104,3	104,0	104,8	104,4	
2016	97,4	96,3	97,7	96,8	99,4	100,9	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2012	111,5	111,5	111,9	112,8	113,5	114,8	111,9
2013	113,2	111,7	110,8	110,3	110,3	110,7	112,5
2014	106,7	106,4	106,5	107,0	106,1	103,2	107,4
2015	103,4	102,2	102,8	102,5	102,1	100,1	102,9
2016	101,1	100,7	102,2	104,8	106,3	108,1	101,0

45

Marché extérieur

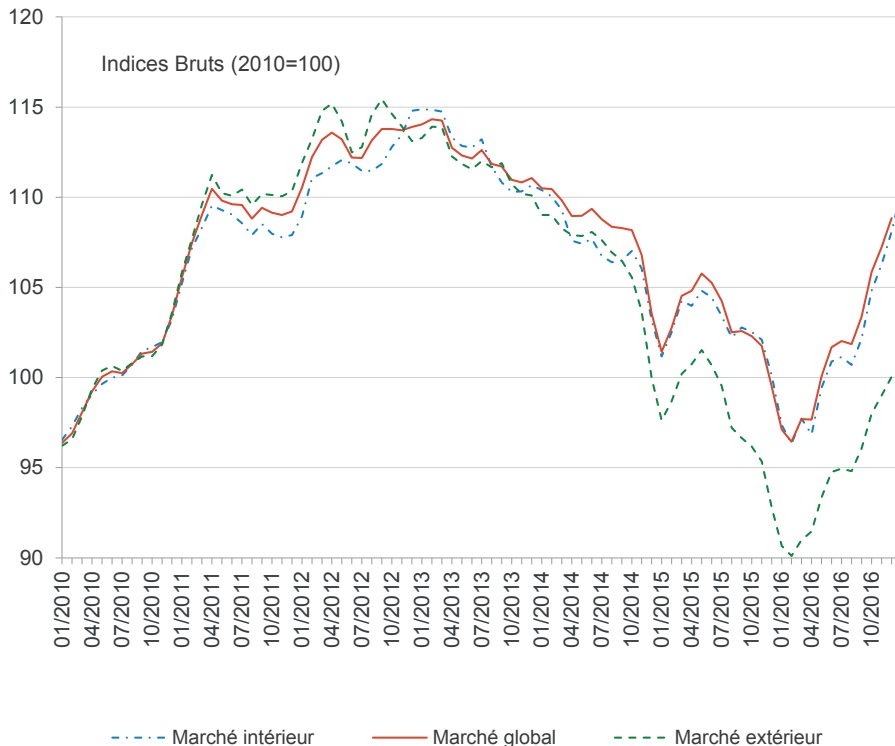
	janvier	février	mars	avril	mai	juin	
2012	111,9	113,2	114,8	115,2	114,2	112,5	
2013	113,3	113,9	113,9	112,3	111,9	111,6	
2014	109,0	109,0	108,3	107,9	107,9	108,1	
2015	97,6	98,7	100,2	100,7	101,5	100,7	
2016	90,7	90,1	91,0	91,5	93,4	94,8	
	juillet	août	sept.	oct.	nov.	déc.	Moyenne annuelle
2012	112,8	114,6	115,4	114,6	113,9	113,1	113,9
2013	112,0	111,7	111,9	110,7	110,2	110,1	111,9
2014	107,6	106,9	106,5	105,6	103,7	100,0	106,7
2015	99,5	97,2	96,7	96,2	95,4	92,8	98,1
2016	95,0	94,8	96,1	98,0	99,0	100,1	94,5

La ventilation de l'indice général des prix à la production selon la destination met en évidence une inflation de -1,8% en 2016, contre -4,2% en 2015 pour le marché intérieur et une inflation de -3,6% en 2016, contre -8,1% en 2015 pour le marché extérieur. Cela s'explique par l'évolution des prix des produits énergétiques qui, après une tendance à la baisse en 2014-2015, affichent une reprise en 2016.

46

Le repli des indices de prix à la production à partir de 2014 s'explique par un recul des prix de l'énergie sur le marché international. Cette même raison justifie également l'évolution divergente des indices pour les marchés intérieur et extérieur, parallèlement à une hausse de prix des produits ayant un poids limité sur le marché extérieur, comme l'électricité et le gaz. Le redressement en 2016 provient en partie des biens intermédiaires et des produits énergétiques.

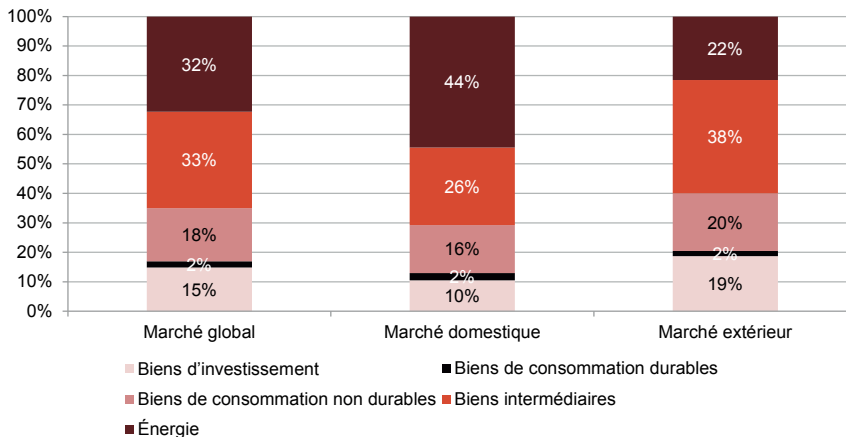
Ensemble de l'industrie, à l'exclusion de la construction



Le poids d'une activité économique au sein de l'indice des prix à la production est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires. Il ressort de la ventilation de l'industrie totale (hors construction) que l'énergie et les biens intermédiaires représentent la part la plus importante.

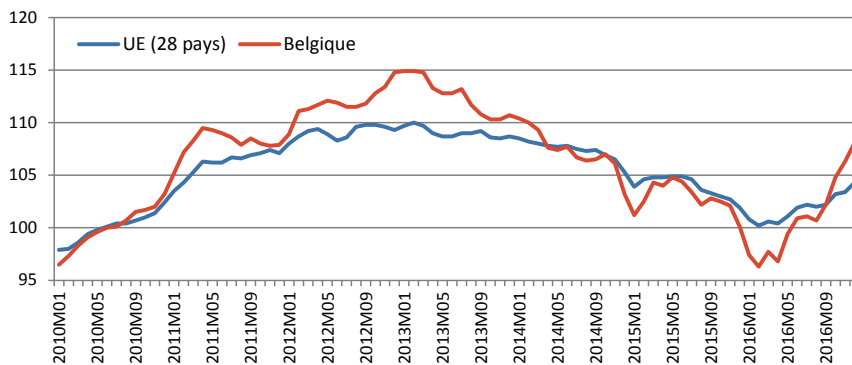
Sur le marché extérieur, le poids de l'énergie est moins élevé, notamment en raison du poids moindre de l'électricité. Inversement, la production des biens intermédiaires pèse davantage par rapport au marché intérieur.

Poids des activités économiques dans l'indice des prix à la production



Si l'on dresse une comparaison des indices de prix à la production entre le marché intérieur et l'Union européenne, on constate une évolution similaire. L'indice belge est toutefois davantage influencé par les prix de l'énergie. L'Union européenne affiche également une inflation négative et en hausse, soit -2,0 % contre -3,3 % en 2015.

Industrie totale (hors construction) - marché intérieur



Que représente l'indice des prix à la production

L'indice des prix à la production de l'industrie (à l'exclusion de la construction) est un indicateur conjoncturel qui reflète l'évolution mensuelle des prix des transactions de la production industrielle pour les différents secteurs économiques en Belgique.

Cet indice peut non seulement révéler les signes précurseurs d'une poussée inflationniste dans l'économie, mais enregistre également l'évolution des prix à plus long terme. Cet indice sert notamment de déflateur pour d'autres indicateurs économiques et est également utilisé dans les contrats pour les clauses de révision des prix.

L'indice des prix à la production d'une activité économique spécifique mesure l'évolution moyenne des prix des biens produits en Belgique et des services connexes au cours des divers stades de transformation, et ce, pour les marchés intérieur et extérieur.

Un indice de prix mesure la variation en pourcentage d'un ensemble de prix au

fil du temps. Les ventes se définissent comme la somme des revenus générés par la vente de biens ou la prestation de services au cours d'une période donnée.

La différence avec un indice des prix à la consommation

L'indice des prix à la consommation suit les prix payés par les ménages pour l'achat de biens et de services représentatifs de leurs habitudes de consommation. L'indice des prix à la production analyse les prix du point de vue du vendeur, soit les prix que les chefs d'entreprise belges perçoivent pour les biens produits.

Le calcul de l'indice des prix à la production fait principalement appel à une enquête sur les prix menée auprès d'entreprises qui produisent des biens industriels, mais il se base également sur quelques sources administratives. Le prix à l'unité d'un certain nombre de témoins représentatifs est suivi pour les différents secteurs.

Pour déterminer un prix, il faut utiliser le prix de transaction réel (et non le prix catalogue), sans la TVA et autres impôts, y compris les subventions et les remises.

Il faut également tenir compte de tous les paramètres de fixation des prix, tels que le nombre de biens vendus et les variations de qualité.

Un indice en chaîne

L'indice des prix à la production est calculé sous forme d'un indice en chaîne mensuel. Contrairement à un indice direct, qui compare les prix actuels à une année de base, les prix sont ici comparés au niveau du mois précédent. Le calcul se base sur une moyenne pondérée des évolutions de prix moyennes par entreprise au sein des groupes de produits ou agrégats. Il tient compte également du poids de l'entreprise dans l'échantillon, qui est déterminé par la valeur de sa production et de son chiffre d'affaires.

Ces évolutions de prix sont alors ajoutées à l'indice du mois précédent. On peut ainsi parler d'un indice ayant 2010 comme année de base. Autrement dit, l'indice exprime la différence entre le niveau actuel des prix et le niveau moyen de 2010.

L'utilisation d'un indice en chaîne facilite le traitement des données lorsque des produits ou entreprises apparaissent ou disparaissent, lorsque des changements surviennent au niveau de la qualité ou encore lorsque des données sont manquantes.

D I Démographie des entreprises

Les cinq secteurs les plus représentés au niveau de la population des assujettis à la TVA

Ce chapitre porte sur les entreprises assujetties à la TVA et n'inclut donc pas toutes les catégories d'entreprises. Ces dernières sont classées selon les sections de la nomenclature NACE Rév.2.

52

S'agissant des assujettis à la TVA, la population analysée ici ne recouvre pas toutes les catégories d'entreprises. Le commerce ainsi que la vente et la réparation d'automobiles ont occupé la pole position ces trois dernières années, suivis par les activités spécialisées, scientifiques et techniques, puis par la construction.

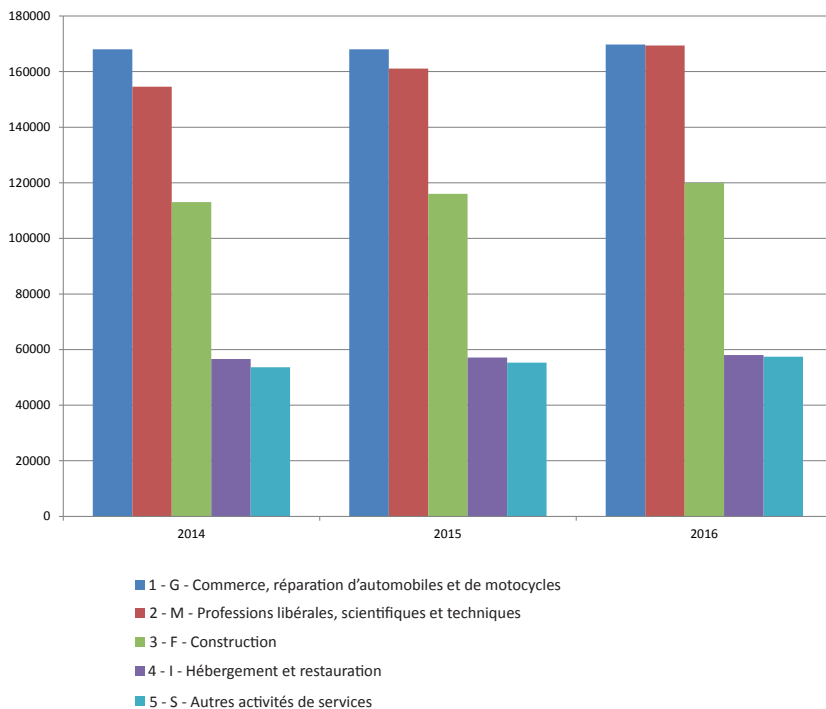
La plupart des intitulés des secteurs d'activité appellent peu de commentaires à l'exception des sections M et S.

La section M recouvre l'ensemble des activités juridiques (notaires, huissiers de justice, conseillers juridiques) et comptables (experts comptables, fiscaux...), les activités des sièges sociaux et de conseil de gestion, les activités d'architecture et d'ingénierie, de contrôle et les analyses techniques, la recherche-développement scientifique, la publicité et les études de marché, la photographie ainsi que la traduction et l'interprétation. Les avocats sont assujettis à la TVA depuis le 1^{er} janvier 2014. Il est donc normal d'observer une hausse importante de la section M pour cette année-là. Il ne s'agit toutefois que d'une hausse « artificielle » : si l'on fait abstraction du phénomène de l'assujettissement obligatoire des avocats à la TVA, la hausse de la population de cette section est pourtant bien présente, mais dans une proportion nettement moins importante que celle observée de prime abord : environ 1.900 entreprises de plus par rapport à 2013.

En 2016, la section M est presque ex-aequo avec le secteur du commerce, de la vente et réparation d'automobiles. Ce phénomène est consécutif à l'assujettissement obligatoire depuis juin 2016, des administrateurs, délégués à la gestion journalière, gérants, liquidateurs et membres d'un comité de direction qui agissent par la voie d'une personne morale. Il s'agit donc à nouveau d'une augmentation artificielle.

La section S recouvre notamment les activités des organisations associatives : syndicats patronaux ou de salariés, organisations ou associations professionnelles, philosophiques, politiques ou religieuses.

Assujettis TVA
 Nombre d'entreprises actives des 5 secteurs les plus représentés
 annuellement en Belgique

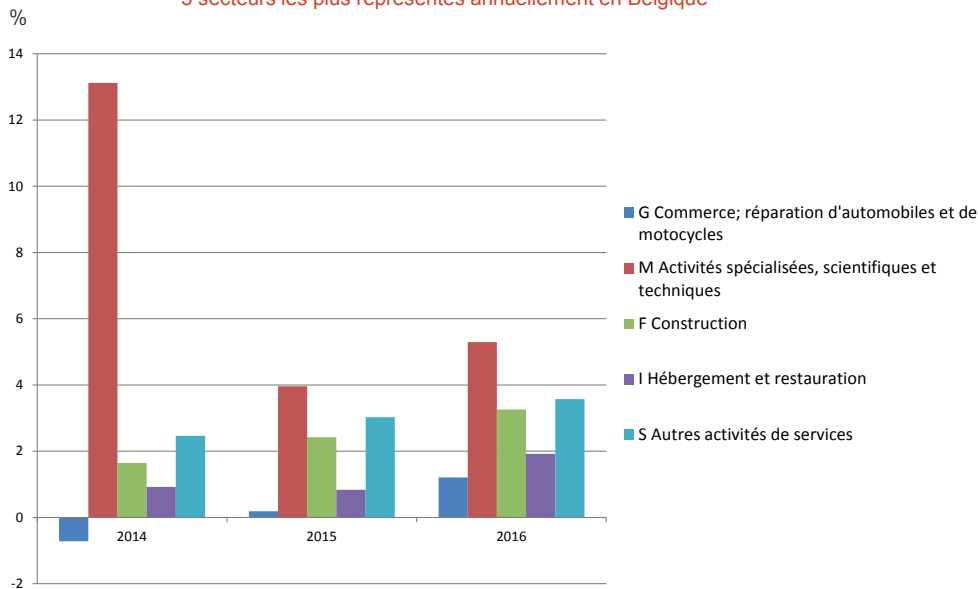


Le graphique ci-après montre, pour les cinq secteurs d'activité les plus peuplés en entreprises par année, la différence entre les taux de création et de radiation d'entreprises exprimée en pourcentage.

Seule la différence entre ces taux et non l'ampleur des taux de création ou de radiation est analysée ici (taux de créations net).

Assujettis TVA

Différence entre taux de création et de radiation des
5 secteurs les plus représentés annuellement en Belgique



Les secteurs à forte croissance sont ceux des activités spécialisées, scientifiques et techniques, de la construction et des autres activités et services.

Par rapport aux activités spécialisées, scientifiques et techniques, les années 2014 et 2016 sont exceptionnelles, puisque les assujettissements obligatoires des avocats (2014) et « personnes morales » administrateurs ou gérants (2016) ont entraîné une augmentation artificielle du taux de créations.

Quant à la construction, son taux de croissance a doublé entre 2014 (1,6%) et 2016 (3,2%)

En ce qui concerne l'hébergement et la restauration, le taux de création net a également presque doublé entre 2014 (0,9%) et 2016 (1,9%)

Enfin, du côté du commerce et de la réparation d'automobiles, le minimum observé en 2014 (-0,7 %) et le taux légèrement positif de 2015 a laissé place à un taux positif de 1,2% en 2016.

L'année 2016 confirme donc la croissance dans les cinq secteurs concernés.

Emploi dans les dix secteurs les plus représentés quantitativement

Les tableaux et graphiques suivants présentent la répartition des entreprises assujetties à la TVA au 31 décembre 2016 par classe de taille pour les dix secteurs les plus importants.

- Les «très grandes entreprises» y sont définies par un nombre de salariés supérieur à 500.
- Par «grandes entreprises», il faut entendre celles dont le personnel est situé entre 50 et 499 salariés.
- Les «PME» regroupent quant à elles les entreprises de 1 à 49 salariés.

En ce qui concerne les dix secteurs comptant le plus d'entreprises en 2016, on notera les points suivants :

- 79 % de la population de cet univers ne compte aucun salarié (-0,2% par rapport à 2015) ;
- 20,5 % des entreprises de ces dix secteurs sont des PME (-0,2% par rapport à 2015) ;
- Les très grandes entreprises représentent seulement 0,05 % de la population observée contre 0,5% pour les grandes entreprises.

21,7 % des travailleurs de la population analysée travaillent dans le secteur du commerce, de la vente et de la réparation d'automobiles et de motos, 20,9 % dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (-0,4%) et 15,1 % dans la construction. Ce dernier secteur n'enregistre qu'une très faible augmentation par rapport à 2015 (+0,05%).

À l'inverse des autres secteurs, l'industrie manufacturière se concentre essentiellement dans les classes d'emploi comptant le plus de salariés. Ainsi, 36,3 % de la population totale des très grandes entreprises et 31,5 % des grandes entreprises sont issues de ce secteur.

Le commerce ainsi que la vente et la réparation d'automobiles et de motos sont davantage présents dans les classes d'emploi de moindre importance (PME). Au-delà de 50 salariés, l'importance de ce secteur diminue. Il représente toutefois encore 20,3 % des entreprises qui comptent plus de 500 salariés et 21,3% des grandes entreprises.

La construction est moins active dans les classes de plus grande taille. Les entreprises de cette branche sont davantage concentrées dans la classe des PME : 16,5 % de cette classe est couverte par ce secteur. La construction couvre toutefois 11,9 % des grandes entreprises. Le secteur de l'hébergement et de la restauration se cantonne davantage dans les classes d'emploi de petite importance (généralement un à quatre salariés). Il occupe 13 % de la population des PME du top 10. La situation de l'emploi en 2016 dans les dix secteurs les plus importants est tout à fait comparable à celle observée en 2015, à quelques exceptions mineures qui ne méritent aucun commentaire.

Nombre d'entreprises selon la classe de taille par secteur 2016

	Aucun salarié	Très grandes entreprises	Grandes entreprises	PME	Total général
G - Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	124.998	76	890	50.937	176.901
M - Activités spécialisées, scientifiques et techniques	148.774	25	422	21.018	170.239
F - Construction	95.337	14	495	27.474	123.320
I - Hébergement et restauration	36.485	11	129	21.771	58.396
S - Autres activités de services	48.566	4	91	9.028	57.689
N - Activités de services administratifs et de soutien	45.945	81	441	8.857	55.324
A - Agriculture, sylviculture et pêche	44.662	0	57	4.240	48.959
C - Industrie manufacturière	32.597	136	1314	14.531	48.578
J - Information et communication	38.098	24	240	5.419	43.781
R - Arts, spectacles et ...	28.308	3	93	3.355	31.759
Total général	643.770	374	4.172	166.630	814.946
Représentativité de la classe (%)	79,00	0,05	0,51	20,45	100,00

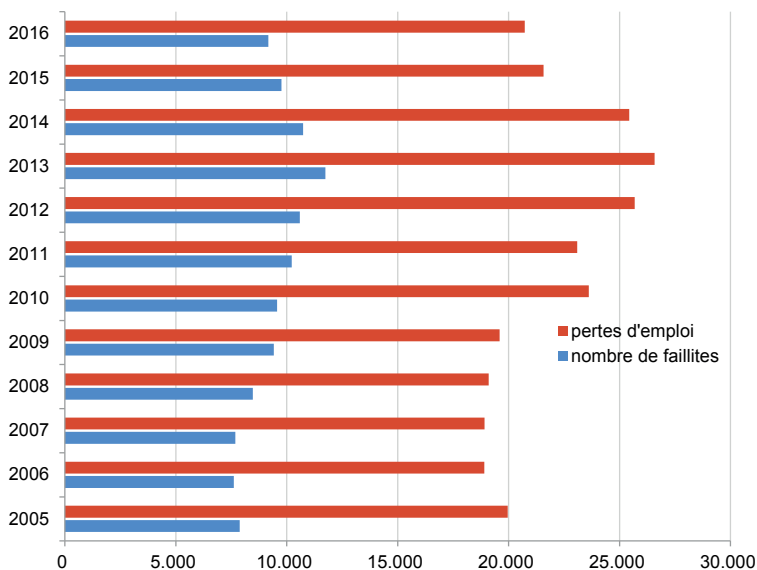
E | Faillites

En 2016, 9.170 entreprises au total ont fait faillite en Belgique, soit une baisse de 6,1 % par rapport à 2015. Le nombre de pertes d'emploi à la suite d'une faillite a diminué, passant de 21.575 en 2015 à 20.729 en 2016, soit une baisse de 4,0 %.

En 2016, les grandes et très grandes entreprises (occupant 50 personnes ou plus) ont été 36 à faire faillite en 2016 contre 34 en 2015. Le nombre moyen de pertes d'emploi par faillite a légèrement augmenté de 2,21 à 2,26.

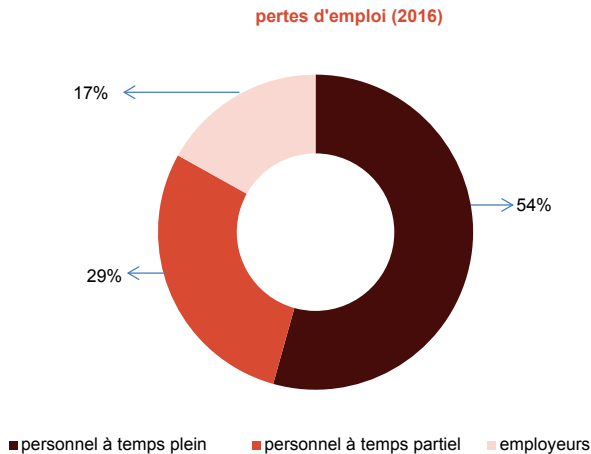
58

Evolution du nombre de faillites et pertes d'emploi



Au total, 11.262 emplois à temps plein (-6,6 %) et 5.963 emplois à temps partiel (+0,6 %) sont passés à la trappe. 3.504 employeurs salariés (-2,6 %) ont également perdu leur travail.

L'agriculture et la pêche ont connu la plus forte diminution du nombre de faillites. Elles y ont en effet baissé de 104 à 76 unités (-27,0 %). Le nombre de faillites est aussi en forte baisse dans l'industrie extractive, énergie et industrie manufacturière avec 426 faillites (-16,1 %), la construction avec 1.578 (-11,2 %) le transport et autres services avec 2.764 (-8,7 %). Dans l'Horeca, le nombre de faillites a augmenté passant de 1.843 à 1.951 (+5,9 %).

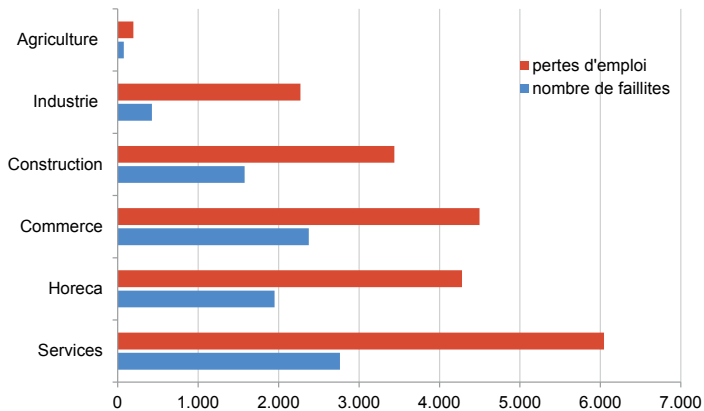


Faillites et pertes d'emploi par secteur en 2016

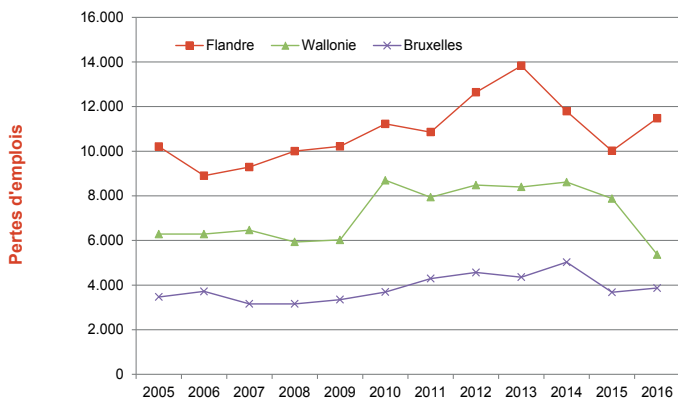
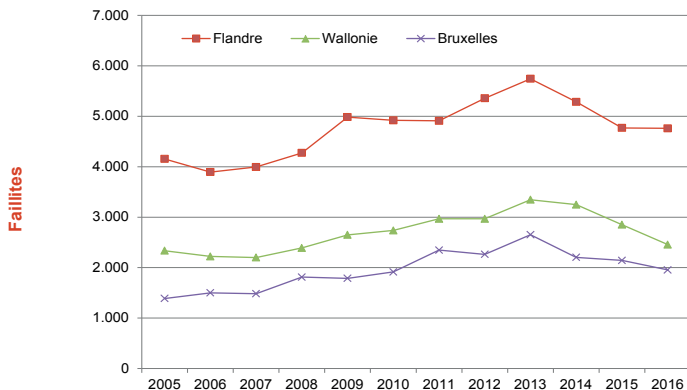
	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Agriculture	76	195	2,6
Industrie	426	2.271	5,3
Construction	1.578	3.439	2,2
Commerce	2.375	4.497	1,9
Horeca	1.951	4.281	2,2
Services	2.764	6.046	2,2
Activités non déterminées	2	1	0,5

60

Nombre de faillites et pertes d'emploi (2016)



La Région Wallonne a enregistré la diminution la plus sensible du nombre de faillites (2.456 ; -13,9 %). En Flandre, le nombre de faillites est quasiment stable (4.760 ; -0.2%), tandis qu'à Bruxelles-Capitale, on observe une diminution (1.954 ; -8,8%).

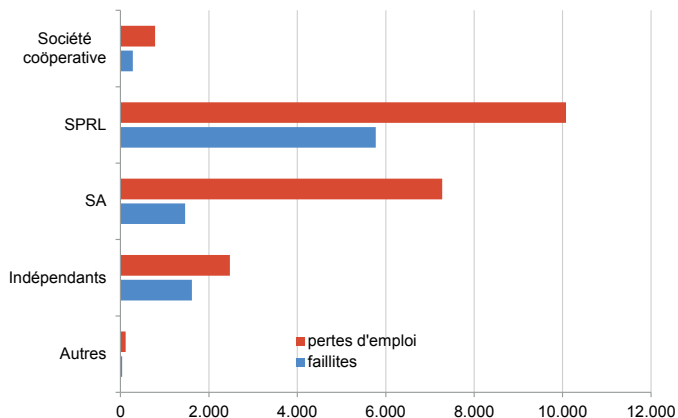


Une ventilation des faillites selon la forme juridique montre que les SPRL, en raison de leur grand nombre, sont impliquées dans la plupart des faillites. Par contre, les sociétés anonymes (SA) présentent les plus fortes pertes d'emploi par faillite.

Faillites selon la forme juridique (2016)

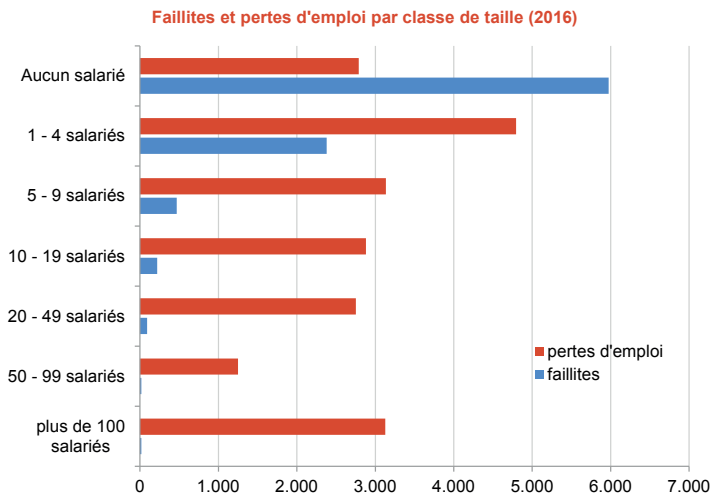
	Faillites	Pertes d'emploi	Pertes d'emploi en moyenne par faillite
Sociétés coopératives	278	784	2,8
Indépendants	1.615	2.473	1,5
SA	1.463	7.279	5,0
SPRL	5.776	10.078	1,7
Autres	38	115	3,0

Faillites selon la forme juridique (2016)



L'année dernière, 18 entreprises de plus de 100 salariés ont fait faillite, contre 9 en 2015. Par contre, on observe une forte diminution des faillites dans les entreprises avec 50-99 et 20-49 salariés (-28% et -20%).

Comme en 2015, plus de la moitié des emplois (51,7 %) ont été perdus dans le cadre de faillites d'entreprises occupant moins de 10 salariés.

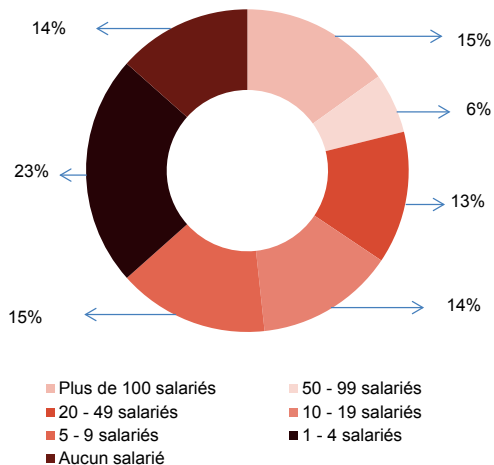


Faillites et pertes d'emploi : évolution 2015-2016

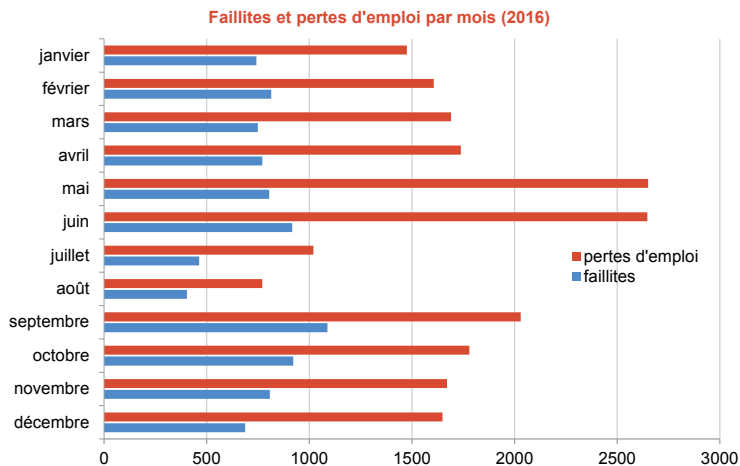
	Faillites	Pertes d'emploi
Plus de 100 salariés	+100,0%	+66,4%
50-99 salariés	-28,0%	-28,9%
20-49 salariés	-20,0%	-20,1%
10-19 salariés	+0,5%	-3,3%
5-9 salariés	-5,6%	-5,3%
1-4 salariés	-13,6%	-12,3%
Aucun salarié	-2,7%	+1,8%

64

Pertes d'emploi par classe de taille (2016)



En 2016, le mois de septembre a connu le plus grand nombre de faillites, à savoir 1.088.



F I Structure des entreprises

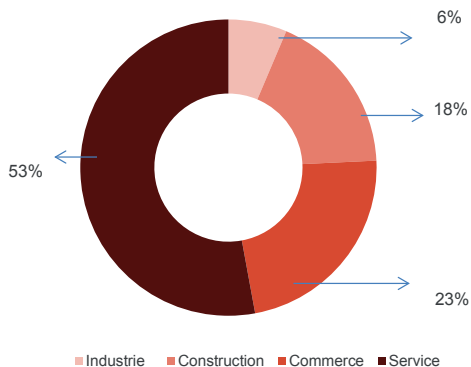
66

Les statistiques annuelles sur la structure des entreprises décrivent la structure, la gestion et les performances des entreprises selon leur activité économique. Elles brossent un tableau de l'économie de marché réelle et, en particulier, de l'industrie, de la construction, du commerce et de nombreuses activités de services. Les statistiques structurelles sur les entreprises se basent sur des données d'enquête et sur des données administratives récoltées auprès d'un échantillon d'entreprises. Les grandes entreprises sont interrogées chaque année de manière exhaustive.

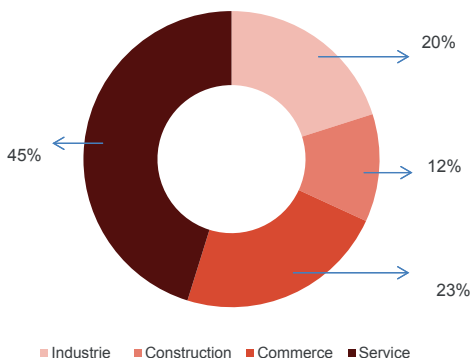
En 2014, l'économie marchande non financière comptait 593.421 entreprises et 2.744.636 personnes occupées en Belgique. 53 % des entreprises et 45 % des personnes occupées sont actives dans le secteur des services.

Le commerce est le deuxième plus grand secteur tant en nombre d'entreprises (23 %) que d'emplois (23 %). L'industrie est, quant à elle, le plus petit secteur en nombre d'entreprises (6 %), mais pas en nombre de personnes occupées (20 %).

Entreprises (2014)



Personnes occupées (2014)

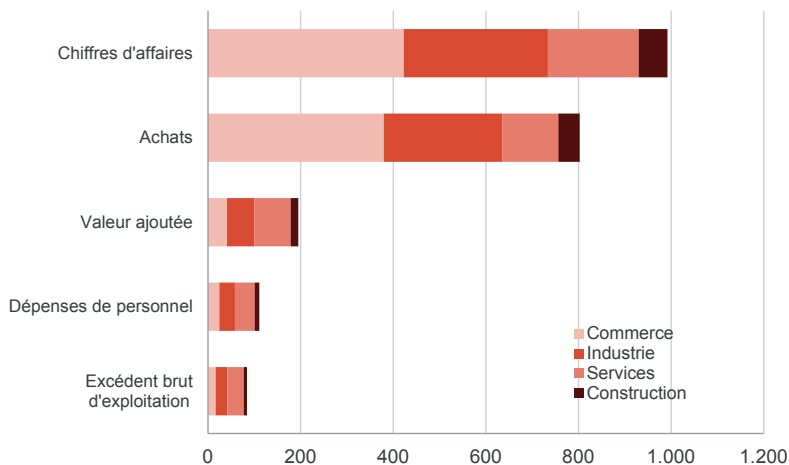


Ainsi, le secteur industriel emploie en moyenne plus de personnes par entreprise que les autres secteurs, soit 14,6 personnes occupées. Ce chiffre s'élève à 4,6 pour le commerce, à 4,0 pour les services et à 3,0 pour les entreprises de construction.

Le commerce affiche les valeurs totales les plus élevées pour le chiffre d'affaires et les achats (respectivement 423 et 380 milliards d'euros), tandis que le secteur des services arrive en tête pour la valeur ajoutée, les dépenses de personnel et l'excédent brut d'exploitation (respectivement 78 milliards d'euros, 43 milliards d'euros et 36 milliards d'euros). Le secteur de la construction détient la part la plus faible pour l'ensemble de ces indicateurs.

67

Achats, chiffre d'affaires, valeur ajoutée, dépenses de personnel et excédent brut d'exploitation par secteur (2014) (en milliards €)



Les «achats» représentent la valeur de tous les biens et services achetés en vue d'être revendus ou utilisés dans le processus de production.

Le «chiffre d'affaires» est la valeur totale des ventes sur le marché de biens et de services à des tiers.

La «valeur ajoutée» correspond à peu près à la différence entre le chiffre d'affaires et les achats.

Les «coûts de personnel» équivalent à la rémunération versée par l'employeur à ses salariés pour le travail accompli, en ce compris les impôts et les cotisations sociales.

«L'excédent brut d'exploitation» s'obtient en déduisant les «coûts de personnel» de la valeur ajoutée. Il s'agit donc de l'excédent qui découle des activités de l'entreprise après paiement du travail accompli. Cet excédent correspond au solde disponible pour payer les impôts, rétribuer les investisseurs actuels (intérêts ou dividende) et financer les nouveaux investissements.

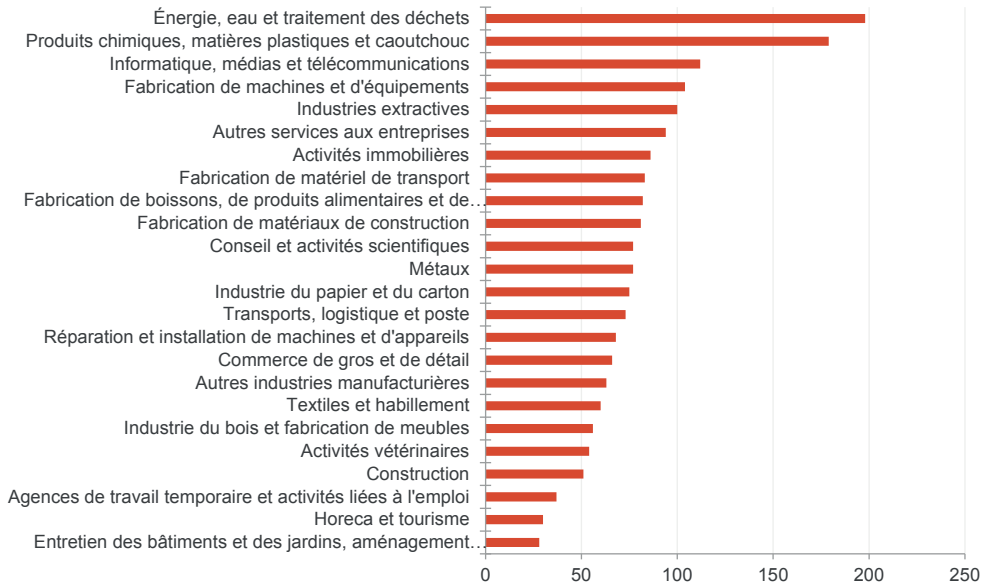
Les valeurs totales pour les coûts de personnel et la valeur ajoutée sont souvent mises en corrélation avec les indicateurs relatifs à l'emploi, qui sont exprimés par travailleur. Les coûts de personnel sont liés au nombre de salariés, tandis que la valeur ajoutée est mise en corrélation avec le nombre de personnes occupées. Ce dernier comprend tant les salariés que les personnes occupées non rémunérées comme les associés actifs, les travailleurs familiaux non rémunérés, etc.

La valeur ajoutée par personne occupée s'élève en moyenne à 71.000 euros par personne occupée, allant de 28.000 euros pour l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins à 198.000 euros pour l'énergie, l'eau et le traitement des déchets. Au sein du secteur des services, il existe une grande diversité. En effet, le secteur « informatique, médias et télécommunications » présente la plus haute valeur ajoutée par personne occupée, tandis que « l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins » affiche la plus faible valeur ajoutée. Il en va de même dans l'industrie manufacturière où le groupe sectoriel « produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc » détient une valeur élevée, tandis que le groupe « industrie du bois et fabrication de meubles » possède une valeur moindre.

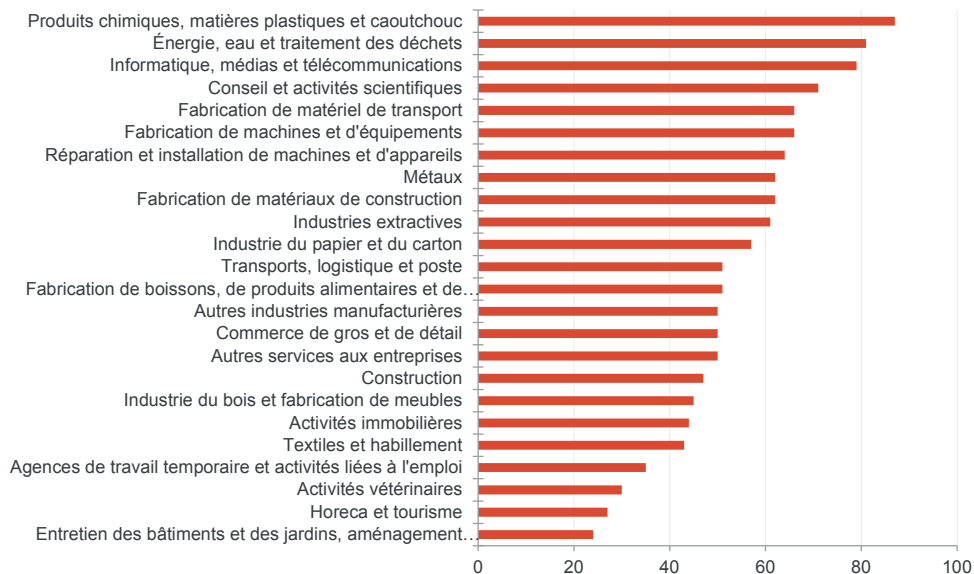
Les coûts moyens de personnel sont les moins élevés dans le secteur de l'aménagement paysager, l'entretien des bâtiments et des jardins (24.000 euros) et les plus importants dans le secteur des « produits chimiques, matières plastiques et caoutchouc » (87.000 euros) et affichent une moyenne de 52.000 euros par salarié. Il est étonnant de constater que les secteurs détenant une haute valeur ajoutée par personne occupée, présentent aussi généralement des dépenses de personnel élevées et inversement.

Valeur ajoutée par personne occupée (en 1.000 €) (2014)

70



Dépenses de personnel par salarié (en 1.000 €) (2014)





A woman with dark hair, wearing a light blue button-down shirt, is leaning over a table. She is looking down at a set of architectural blueprints or plans spread out on the table. Her hands are resting on the papers. In the background, there is a rolled-up document and a yellow highlighter. The overall scene is brightly lit, suggesting an office or construction site environment.

● ● ● ● *Immobilier
et construction*

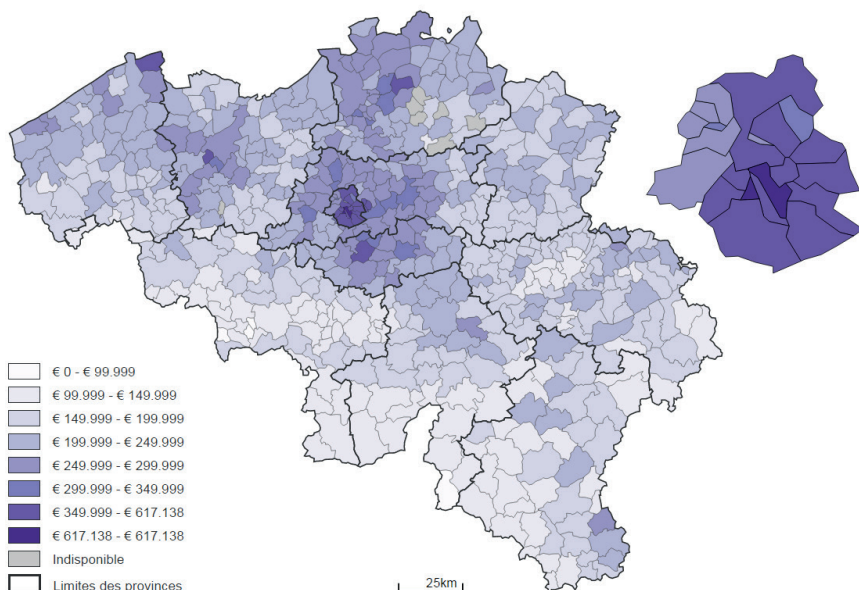
A | Prix de l'immobilier

En 2016, une maison d'habitation coûtait en moyenne 212.441 euros. Pour une villa, il fallait compter 349.823 euros. Un appartement moyen se chiffrait à 221.412 euros. Depuis 1975, le prix de vente moyen d'une maison d'habitation ordinaire a été multiplié par 11,3, tandis que le niveau général des prix (indice des prix à la consommation) n'a progressé que d'un facteur 3,7 sur cette même période. Autrement dit, en 41 ans, la valeur des maisons d'habitation ordinaires a donc augmenté environ trois fois plus vite que les prix des produits issus du panier de l'indice.

74

Transactions et prix de vente moyen dans l'immobilier						
	1975	2000	2005	2010	2015	2016
Maisons d'habitation ordinaires						
- nombre de transactions	51.561	69.082	69.247	65.785	52.980	59.786
- prix moyen (€)	18.765	79.661	131.952	181.015	204.343	212.441
Villas, bungalows et maisons de campagne						
- nombre de transactions	2.696	7.977	16.645	17.769	15.719	17.510
- prix moyen (€)	67.074	266.927	262.650	319.644	342.290	349.823
Appartements et studios						
- nombre de transactions	16.081	30.047	33.033	44.541	37.290	37.547
- prix moyen (€)	30.011	88.943	141.301	189.799	220.446	221.412
Terrains à bâtir						
- nombre de transactions	49.002	27.175	26.942	19.853		
- prix moyen (€/m ²)	8,8	38,5	71,3	102,7		

Vente de maisons d'habitation ordinaires en 2016 - Prix moyen



75

La carte ci-dessus reflète les prix moyens des maisons d'habitation ordinaires par commune au cours de l'année 2016 : plus la couleur est foncée, plus le prix moyen y est élevé. En Région flamande, Kraainem s'avérait la commune la plus chère avec un prix moyen de 405.868 euros pour une maison d'habitation ordinaire. Inversement, la commune la moins chère en Flandre était Vleteren (127.417 euros). En Région wallonne, la commune la plus chère était Lasne (371.712 euros) et la moins chère était Colfontaine (90.131 euros). En Région de Bruxelles-Capitale, Ixelles affichait les prix les plus élevés (618.876 euros), tandis que Molenbeek-Saint-Jean enregistrait les prix les plus bas (253.849 euros).

B I Permis de bâtir

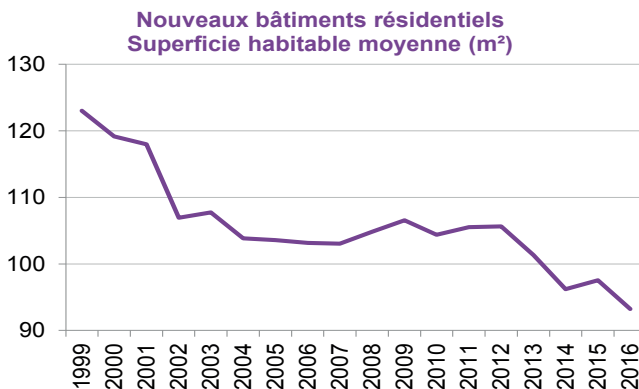
Le nombre de permis de bâtir délivrés annonce l'activité future dans le secteur de la construction.

En ce qui concerne les nouvelles constructions, il était question en 2016 d'une hausse de 4,4 % au niveau des logements unifamiliaux et de 16,7 % au niveau des appartements. La rénovation de bâtiments résidentiels affiche une baisse de 3,1 %.

76

Le marché non résidentiel se traduit, quant à lui, par un recul de 3,6 % pour les nouvelles constructions et par une hausse du nombre de rénovations (+2,9 %).

La superficie habitable moyenne des nouveaux bâtiments résidentiels ne cesse de décroître.



Permis de bâtir

	2011	2012	2013	2014	2015	2016
A. Nouveaux bâtiments						
Bâtiments résidentiels						
Nombre de bâtiments résidentiels	23.632	24.774	23.862	25.553	21.920	23.052
- Région de Bruxelles-Capitale	183	226	234	272	215	196
- Région flamande	16.025	17.213	16.928	18.798	15.518	16.817
- Région wallonne	7.424	7.335	6.700	6.483	6.187	6.038
Nombre de logements	44.360	46.813	49.141	54.903	46.187	51.529
- Nombre de bâtiments avec un logement	20.987	21.976	21.065	22.277	19.139	19.973
- Nombre d'appartements	23.373	24.837	28.076	32.626	27.048	31.556
Superficie habitable moyenne par logement (m ²)	106	106	101	96	98	97
Bâtiments non résidentiels						
Nombre de bâtiments non résidentiels	4.593	4.536	4.461	4.475	4.277	4.120
B. Rénovation						
Nombre de transformation de bâtiments résidentiels	27.017	26.561	27.280	27.437	28.174	27.306
Nombre de transformation de bâtiments non-résidentiels	5.185	4.914	4.730	4.652	5.095	5.245

C I Inventaire des bâtiments en Belgique

Au 1^{er} janvier 2016, la Belgique comptait 4.491.496 bâtiments. Depuis 1995, le nombre de bâtiments a augmenté de 12,5 % en Belgique. Sur la même période, le nombre de logements a progressé de 21 % pour atteindre 5.360.730 unités. En Région flamande, on recense 22,3 % de logements en plus et 13,3 % de bâtiments en plus. La Région wallonne compte, quant à elle, 21,1 % de logements en plus et 12,8 % de bâtiments en plus. En Région de Bruxelles-Capitale, l'augmentation du nombre de bâtiments est moins prononcée (+0,8 %) que dans les deux autres régions, mais le nombre de logements a par contre augmenté de 14 %.

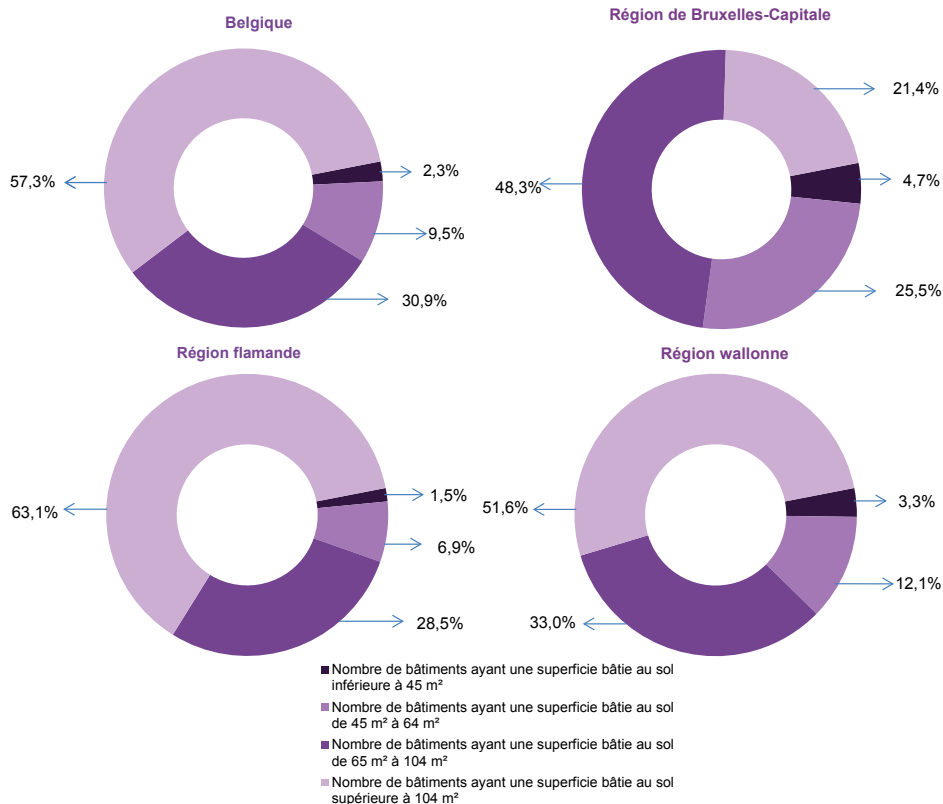
78

Parc de bâtiments en Belgique et dans les régions (2016)

	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne	Belgique
Nombre de bâtiments	194.412	2.648.325	1.648.759	4.491.496
Nombre de bâtiments construits après 1981	12.152	795.930	328.021	1.136.103
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol inférieure à 45 m ²	6.803	33.557	43.471	83.831
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 45 m ² à 64 m ²	36.961	151.784	160.827	349.572
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol de 65 m ² à 104 m ²	70.054	624.357	438.115	1.132.526
Nombre de bâtiments ayant une superficie bâtie au sol supérieure à 104 m ²	31.079	1.384.646	684.836	2.100.561
Nombre de bâtiments équipés de chauffage central ou de conditionnement d'air	119.121	1.681.869	848.907	2.649.897
Nombre de logements	567.330	3.118.032	1.675.368	5.360.730

L'âge des bâtiments varie fortement d'une région à l'autre. En Flandre, 30,1 % des bâtiments ont été construits après 1981, contre 19,9 % en Wallonie et seulement 6,3 % en Région de Bruxelles-Capitale.

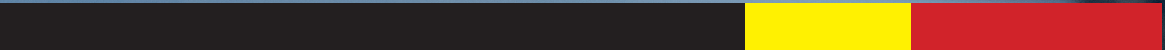
Parc de bâtiments selon la superficie bâtie (2016)







● ● ● ● ● *Mobilité
et transport*

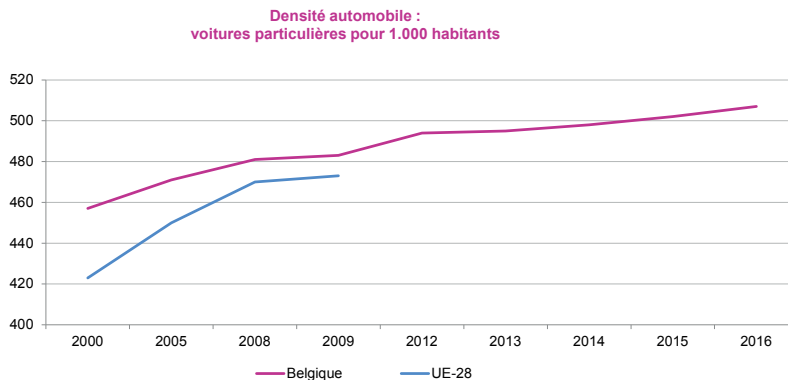


A | Véhicules

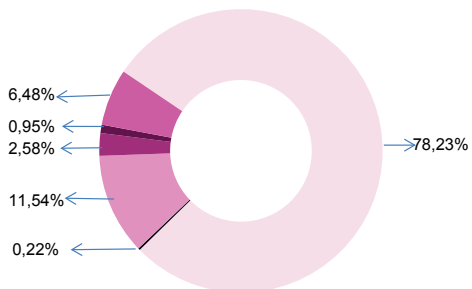
Par rapport à 2002, l'ensemble du parc de véhicules en 2016 (en ce compris les motocycles) a progressé de 23,5 %, tandis que le nombre de voitures particulières a augmenté de près de 19,3 %. En comparaison avec la situation au 1^{er} août 2015, l'ensemble du parc de véhicules ainsi que le nombre de voitures particulières ont légèrement augmenté (respectivement +1,8 % et +1,6 %).

En 1977, la Belgique comptait une voiture particulière pour 3,55 habitants. En 2016, il s'agit d'une voiture pour 1,97 habitants : il y a donc de plus en plus de voitures sur nos routes. En l'espace de 25 ans, la densité automobile a augmenté de près de 30 %. En Belgique, elle est légèrement supérieure à la moyenne européenne et équivaut à celle de nos pays voisins.

82

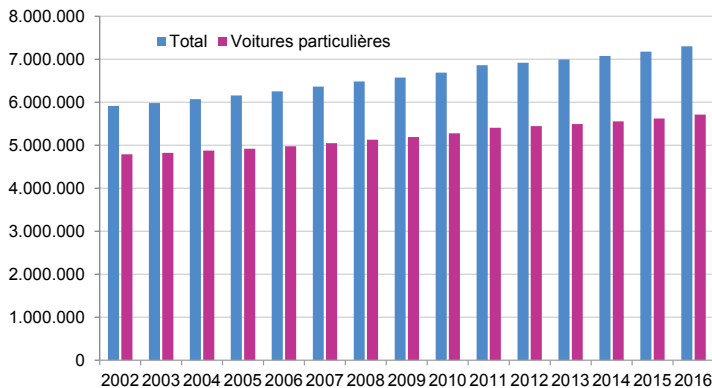


Parc de véhicules (2016)



- Voitures particulières
- Autobus et autocars
- Transport de marchandises (camions, tracteur routiers et camionnettes)
- Tracteurs agricoles
- Véhicules spéciaux
- Motocycles

Évolution du parc de véhicules



Taille du parc de véhicules

Au 1^{er} août de l'année	2002	2010	2015	2016	Evolution 2016/2002	Evolution 2016/2015
Parc de véhicules	5.913.747	6.689.065	7.175.062	7.301.766	+23,5%	+1,8%
Voitures particulières	4.787.359	5.276.283	5.623.579	5.712.061	+19,3%	+1,6%
Autobus et autocars	14.769	16.226	16.094	16.040	+8,6%	-0,3%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	540.637	690.837	770.508	796.930	+47,4%	+3,4%
Tracteurs routiers	46.789	46.673	44.851	45.749	-2,2%	+2,0%
Tracteurs agricoles	162.687	177.989	186.334	188.122	+15,6%	+1,0%
Véhicules spéciaux	55.996	62.142	67.910	69.538	+24,2%	+2,4%
Motocycles	305.510	418.915	465.786	473.326	+54,9%	+1,6%
Habitants par voiture particulière au 1 ^{er} août	2,150	2,076	1,99	1,97	-8,4%	-1,0%

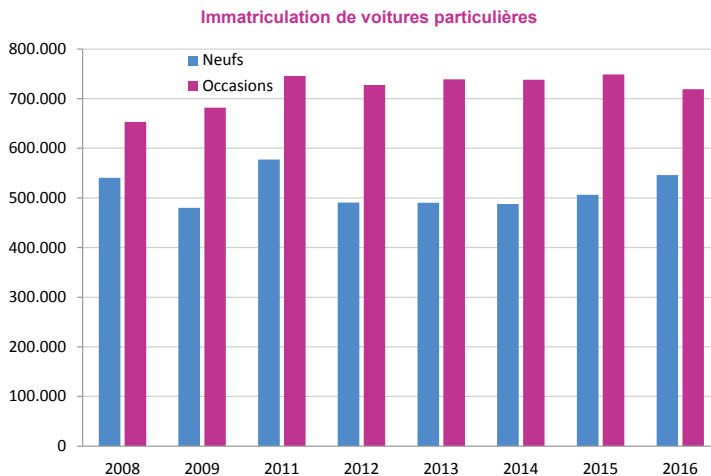
Note explicative : Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur auxquels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

Les véhicules spéciaux sont des véhicules lents dont les dimensions et le poids excèdent les valeurs maximales normalement autorisées. En Belgique, la valeur maximale autorisée s'élève à 44 tonnes. Les véhicules de cette catégorie ne peuvent donc circuler sur la voie publique que dans des conditions très strictes. Les motocycles sont tous les motocycles roulant à plus de 40 km/h, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs.

Après avoir connu une hausse en 2010 et en 2011, les immatriculations de véhicules neufs ont enregistré un recul de 2012 à 2014 pour ensuite se reprendre depuis 2015.

Au niveau des véhicules neufs, le nombre d'immatriculations augmente pour la plupart des catégories en 2016 en comparaison de 2015. Seuls les autobus et les autocars ont connu un recul en 2016.

Au cours des dernières années, les immatriculations de véhicules d'occasion sont restées relativement stables pour les différentes catégories de véhicules à l'exception des autobus et autocars et des tracteurs agricoles.



Immatriculation de véhicules

	2002	2015	2016	Evolution 2016/2002	Evolution 2016/2015
Immatriculation de véhicules neufs	556.854	602.857	654.605	+17,6%	+8,6%
Voitures particulières	472.830	506.284	546.142	+15,5%	+7,9%
Autobus et autocars	1.080	925	714	-33,9%	-22,8%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	53.322	64.853	72.173	+35,4%	+11,3%
Tracteurs	4.649	4.781	5.872	+26,3%	+22,8%
Tracteurs agricoles	3.419	3.185	3.689	+7,9%	+15,8%
Motocyclettes	21.554	22.829	26.015	+20,7%	+14,0%
Immatriculation de véhicules d'occasion	776.377	868.308	836.459	+7,7%	-3,7%
Voitures particulières	688.134	748.447	718.856	+4,5%	-4,0%
Autobus et autocars	864	802	1128	30,6%	+40,6%
Véhicules utilitaires pour le transport de marchandises	76.953	101.930	102.792	+33,6%	+0,8%
Tracteurs	4.359	3.824	4.150	-4,8%	+8,5%
Tracteurs agricoles	6.067	13.305	9.533	+57,1%	-28,4%

Note explicative : Les véhicules utilitaires pour le transport de marchandises sont les camions, camionnettes, véhicules tout-terrain et camions-citernes. Les tracteurs routiers sont des véhicules utilitaires à moteur auxquels sont attelées des semi-remorques (véhicules sans essieu avant).

Les motocycles sont tous les motocycles roulant à plus de 40 km/h, soit toutes les motocyclettes et la plupart des vélomoteurs. Les motocycles ne sont pas inclus dans les véhicules d'occasion.

B I Transport de marchandises

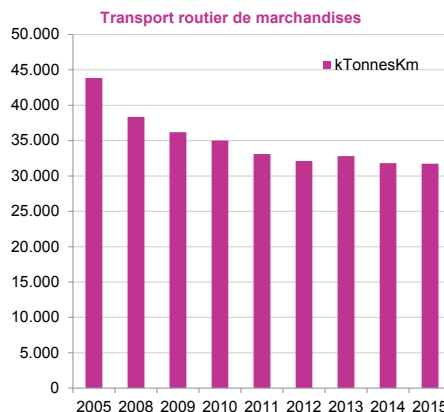
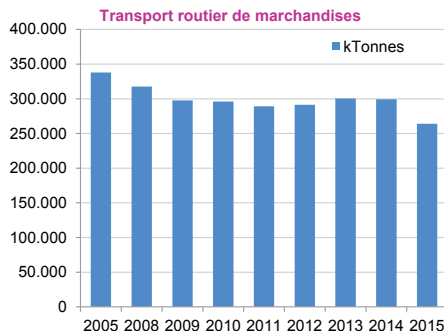
Le transport routier de marchandises, effectué par des véhicules immatriculés en Belgique (camions et tracteurs routiers ayant une charge utile d'au moins une tonne), accuse un recul depuis 2000 tant au niveau du nombre de tonnes transportées que des tonnes-kilomètres prestées.

En comparaison avec 2014, le nombre de tonnes transportées a connu une diminution en 2015 de -11,8 % et de -0,2 % pour le nombre de tonnes-kilomètres. En 2015, il était question d'une baisse de respectivement 31,7 % et 40,3 % par rapport à 2001.

87

Transport routier de marchandises par des véhicules immatriculés en Belgique

	Unité	2001	2005	2013	2014	2015	2015/ 2014	2015/ 2001
Tonnes	1.000 t	386.380	337.863	300.563	299.423	263.991	-11,8%	-31,7%
Tonnes/km	mln tkm	53.158	43.846	32.795	31.808	31.729	-0,2%	-40,3%



C I Navigation maritime

Navigation maritime						
	2011	2012	2013	2014	2015	2015 /2014
Navires entrants (a)	28.306	26.795	25.000	24.540	24.806	1,07%
Navires sortants (a)	29.262	27.649	25.439	25.503	25.770	1,04%
Cargaison (x 1.000t)	102.543	101.789	104.157	111.544	112.468	0,82%
Déchargement (x 1.000t)	128.375	120.705	122.724	125.515	128.715	2,49%
Passagers débarqués (x 1.000)	243	229	236	219	245	10,61%
Passagers embarqués (x 1.000)	254	237	232	218	245	11,02%

(a) : Y compris le transit extra-communautaire.

La navigation maritime demeure un secteur important dans notre pays et reflète également la situation de notre économie. En 2009, la crise économique a frappé durement ce secteur, mais elle a ensuite fait place à un redressement en 2010 et en 2011. Après une période plus difficile en 2012, les volumes sont repartis à la hausse jusqu'à maintenant.

Le transport de passagers (hors croisières) a reculé longtemps mais les dernières années ont enregistré une stabilisation, et même une légère amélioration en 2015.

D | Accidents de la route

En 2016, on a dénombré 40.096 accidents de la route avec victimes faisant au total 51.827 victimes, parmi lesquelles 637 personnes ont perdu la vie dans les 30 jours suivant l'accident. En regard des résultats de 2015, il s'agit d'une baisse de 13% du nombre de décès, de 0,5 % du nombre d'accidents et de 1,4 % du nombre de victimes.

Victimes d'un accident de la route : nombre de décès par million d'habitants

	1998	2005	2013	2014	2015	2016
Union européenne	123	93	51	51	52	
Belgique	147	104	64	65	65	57
Allemagne	95	65	42	42	43	
France	153	85	53	53	54	
Luxembourg	135	102	65	64	64	
Pays-Bas	68	46	34	28	31	
Royaume-Uni	61	56	28	29	28	

89

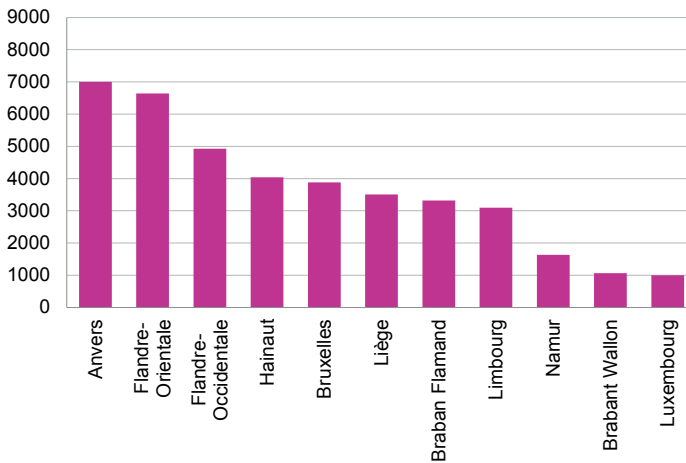
Victimes d'un accident de la route : nombre de décès en chiffres absolus

	1998	2005	2013	2014	2015	2016
Union européenne	58.982	45.346	25.938	25.900	26.000	
Belgique	1.500	1.089	724	727	732	637
Allemagne	7.792	5.361	3.339	3.377	3.459	
France	8.920	5.318	3.268	3.384	3.461	
Luxembourg	57	46	45	35	36	
Pays-Bas	1.066	750	570	477	531	
Royaume-Uni	3.581	3.336	1.770	1.854	1.806	

Source : Commission européenne.

En 2016, le nombre de blessés graves et légers a diminué de respectivement 2,3% et 1,2% par rapport à 2015. De même on a enregistré moins d'accidents avec des blessés graves (-3,5% en Belgique, -13,5% à Bruxelles, -0,6% en Flandre et -9,3% en Wallonie).

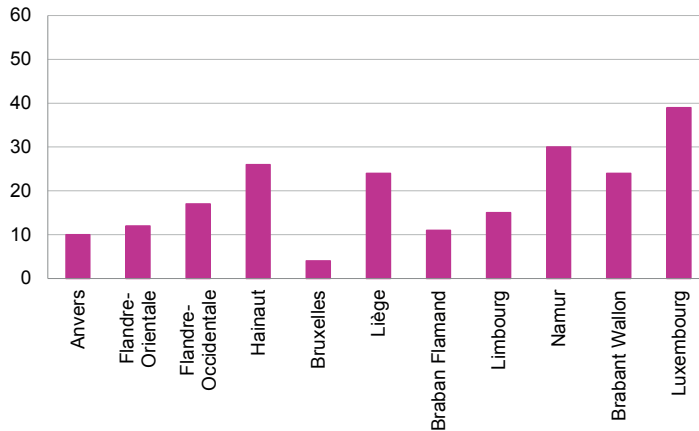
Nombre d'accidents selon les provinces 2016



Le nombre d'accidents varie fortement d'un endroit à l'autre du pays. Les provinces d'Anvers, de Flandre orientale et de Flandre occidentale connaissent un nombre plus élevé d'accidents.

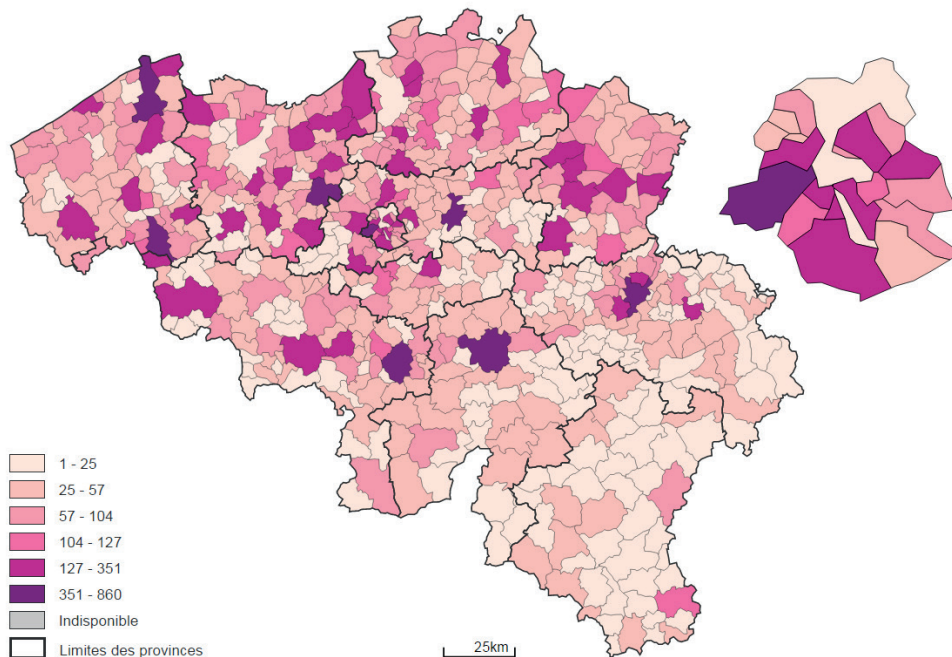
Par contre, lorsque l'on analyse la gravité de ces accidents, ce sont les provinces de Luxembourg, de Namur et du Hainaut qui se distinguent par un nombre plus élevé de décès par mille accidents.

Nombre de décès par mille accidents selon les provinces - 2016

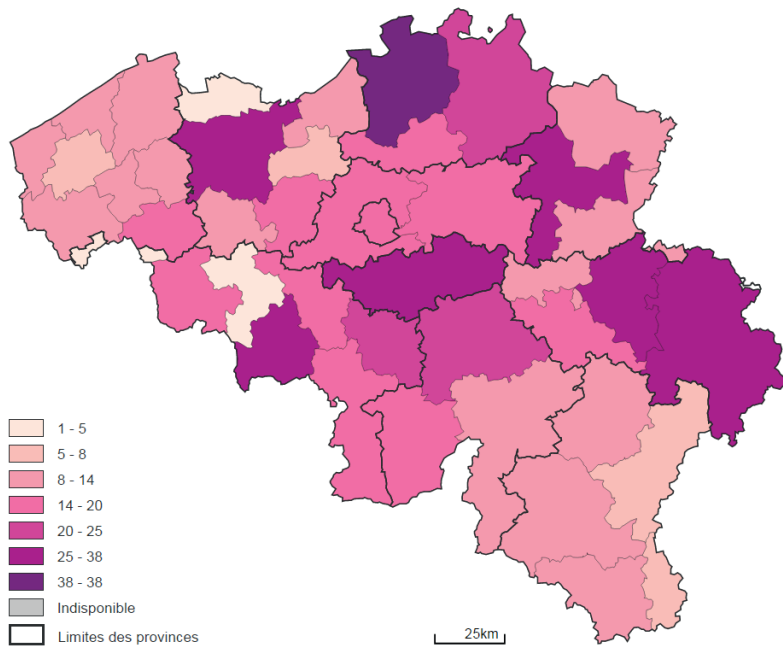


Nombre d'accidents par commune en 2016

92



Nombre de tués 30 jours par arrondissements 2016







● ● ● ● ● ● *Société*

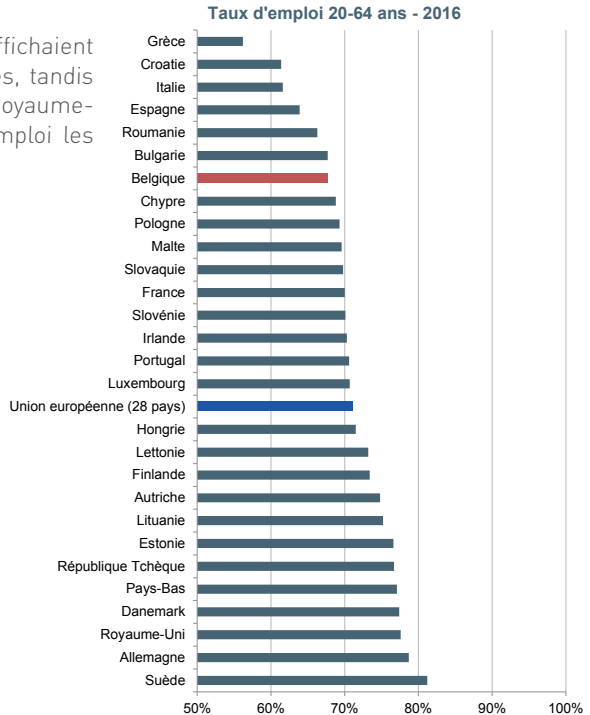


A | Emploi et taux d'emploi

En 2016, 67,7% des personnes âgées de 20 à 64 ans avaient un emploi en Belgique. Le taux d'emploi belge se révèle ainsi inférieur à la moyenne européenne (71,1%).

La Grèce, la Croatie, et l'Italie affichaient les taux d'emploi les plus faibles, tandis que la Suède, l'Allemagne et le Royaume-Uni enregistraient les taux d'emploi les plus élevés.

96



Source : Eurostat.

Le taux d'emploi varie fortement en fonction de la classe d'âge. Avec un taux d'emploi de 22,7%, les jeunes de 15 à 24 ans enregistrent le pourcentage le plus faible. Près de 80% des personnes âgées de 25 à 49 ans sont occupées.

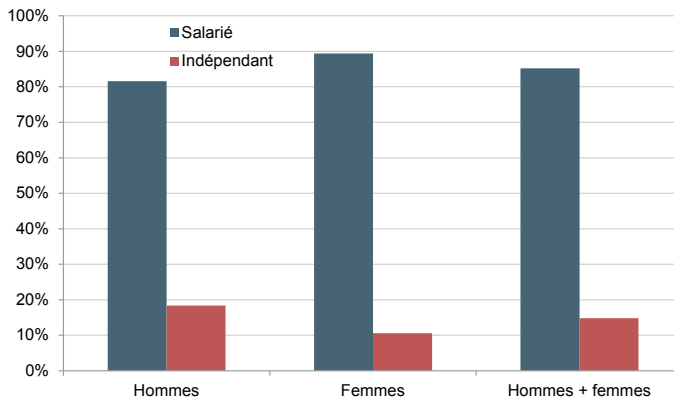
En ce qui concerne la classe d'âge des 50 à 64 ans, 56,6% exercent un emploi. Au cours des dix dernières années, le taux d'emploi dans cette classe d'âge a fortement augmenté.

Taux d'emploi selon la classe d'âge				
	2005	2010	2015	2016
15-24 ans	27,3%	25,2%	23,4%	22,7%
25-49 ans	80,1%	81,2%	79,2%	79,7%
50-64 ans	45,8%	50,9%	55,5%	56,6%
Total (15-64 ans)	61,1%	62,0%	61,8%	62,3%

Parmi toutes les personnes ayant un emploi en Belgique (plus de 4,59 millions), 3.906.000 travaillent en tant que salariés et 680.000 en tant qu'indépendants.

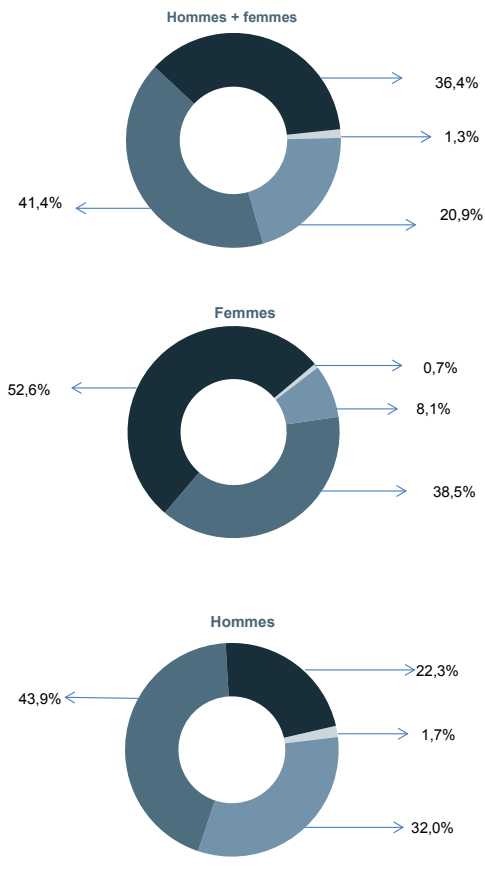
Les hommes travaillent plus souvent sous le statut d'indépendant que les femmes. Ainsi, 18,4% des hommes occupés sont indépendants contre 10,6% des femmes. En chiffres absolus, on dénombre quasiment deux fois plus d'hommes occupant un emploi d'indépendant que de femmes: 455.000 hommes et 226.000 femmes.

Salariés et indépendants en Belgique (2016)



Emploi par secteur

Le secteur tertiaire (services) regroupe la majeure partie de ces personnes occupées. Ainsi, 41,4 % de toutes les personnes occupées en 2016 travaillaient dans le secteur des services. Fort d'un taux de 36,4 % de l'emploi total, le secteur quaternaire ou non marchand n'est pas en reste. Plus d'une personne occupée sur cinq relève du secteur secondaire (production), tandis qu'à peine 1,3% travaillent dans l'agriculture ou la pêche (secteur primaire).



La répartition de la population occupée selon le secteur révèle de fortes disparités entre les deux sexes. Ainsi, le secteur quaternaire séduit davantage de femmes que d'hommes et regroupe plus de la moitié des femmes occupées. Il s'agit notamment des emplois dans les soins de santé, l'enseignement ou encore l'administration publique.

Par ailleurs, 38,5 % des femmes occupées travaillent dans le secteur des services. Par contre, l'agriculture et l'industrie attirent moins les femmes.

43,9% des hommes occupés œuvrent dans le secteur des services. Avec une part de 32%, l'industrie se classe en deuxième position. Ce secteur est beaucoup plus populaire chez les hommes que chez les femmes. Inversement, le secteur non marchand compte nettement moins d'hommes. Enfin, moins de 2% des hommes occupés travaillent dans l'agriculture ou la pêche.

Les professions les plus courantes en Belgique sont les employés de bureau (fonctions générales), les vendeurs en magasin, les agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements, les aides de ménage à domicile ainsi que les professeurs de cours généraux (enseignement secondaire).

Chez les hommes, la fonction de conducteur de poids lourds et de camions rencontre le plus de succès. Chez les femmes, la fonction d'aide de ménage à domicile arrive en tête du classement des professions les plus courantes.

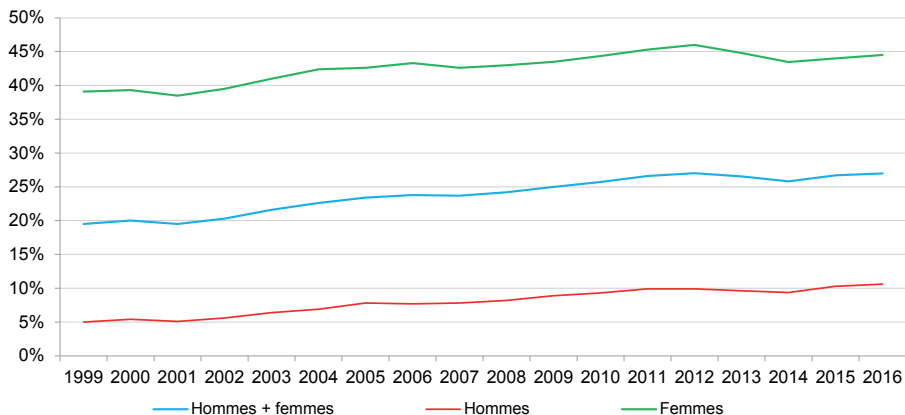
Professions les plus courantes selon le sexe (hommes + femmes) 2016

1. Employés de bureau, fonctions générales	159.367
2. Vendeurs, magasin	150.225
3. Agents d'entretien dans les bureaux, les hôtels et autres établissements	130.984
4. Aides de ménage à domicile	122.229
5. Professeurs de cours généraux (enseignement secondaire)	95.697

Pendant des années, le travail à temps partiel a connu un succès grandissant. En 2013 et 2014 toutefois, le pourcentage a reculé. Depuis 2015, le pourcentage de femmes et d'hommes qui travaillent à temps partiel est reparti légèrement à la hausse.

En 1999, 19,5% des salariés travaillaient à temps partiel. Ce pourcentage a atteint 27% en 2012 mais a baissé à 26,5% en 2013 et 25,8% en 2014. En 2016, 27% des salariés travaillent à temps partiel. Ce régime de travail reste surtout populaire chez les femmes. Ainsi, 44,5% des femmes salariées travaillaient à temps partiel en 2016, contre 10,6% des salariés masculins.

Évolution de la proportion de salariés à temps partiel (1999-2016)

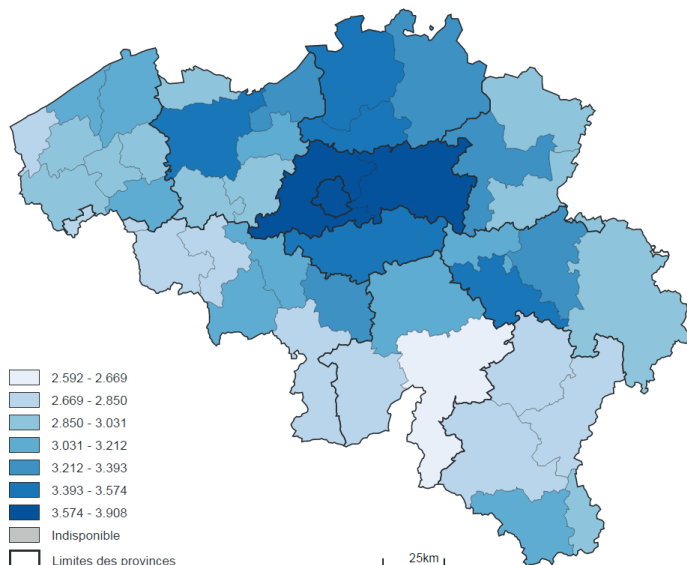


B | Salaire

En Belgique, un salarié à temps plein perçoit un salaire mensuel moyen de 3.414 euros brut. Le niveau du salaire varie toutefois considérablement entre les différents arrondissements. Avec un montant moyen de 3.908 euros, Bruxelles enregistre les salaires les plus élevés. Les arrondissements de la périphérie bruxelloise offrent également des perspectives financières intéressantes. En Wallonie, Nivelles se révèle l'arrondissement bénéficiant des salaires les plus élevés. En bas de l'échelle salariale figure l'arrondissement de Dinant, où le salaire mensuel moyen atteint 2.592 euros brut. En Flandre, l'arrondissement de Furnes présente les salaires les moins élevés.

102

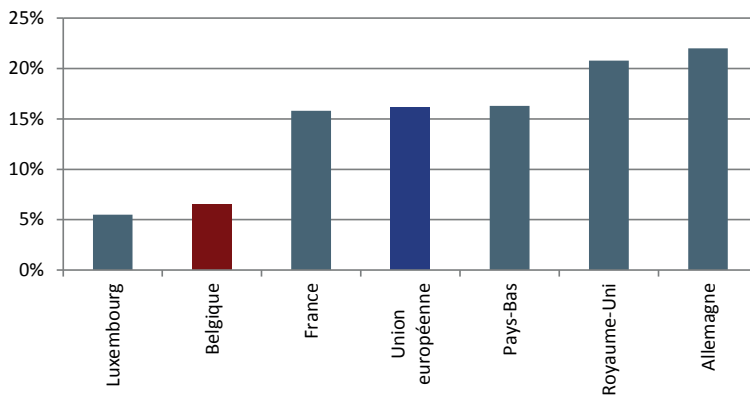
Salaire mensuel brut moyen pour un salarié à temps plein selon le lieu de travail (2014)



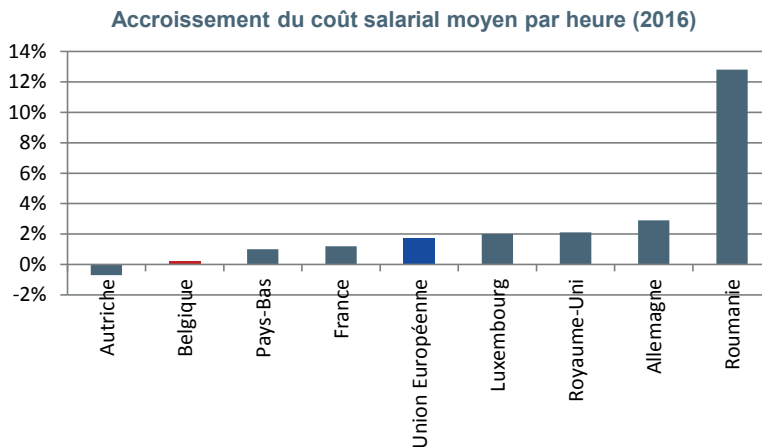
Le salaire moyen d'un salarié dépend de différents facteurs. Ainsi, un niveau d'instruction plus élevé se traduira par un salaire plus conséquent. Par ailleurs, il existe toujours une différence de rémunération entre les hommes et les femmes. En Belgique, une femme gagne en moyenne 6,5 % de moins par heure de travail prestée qu'un homme.

Malgré cet écart significatif, la Belgique fait plutôt bonne figure à l'échelle européenne. En comparaison avec les pays voisins, seul le Luxembourg enregistre un pourcentage inférieur. L'Allemagne connaît la plus forte inégalité salariale dans la mesure où les femmes perçoivent un salaire horaire 22 % inférieur à celui des hommes.

Écart salarial entre les hommes et les femmes (en %) (2015)



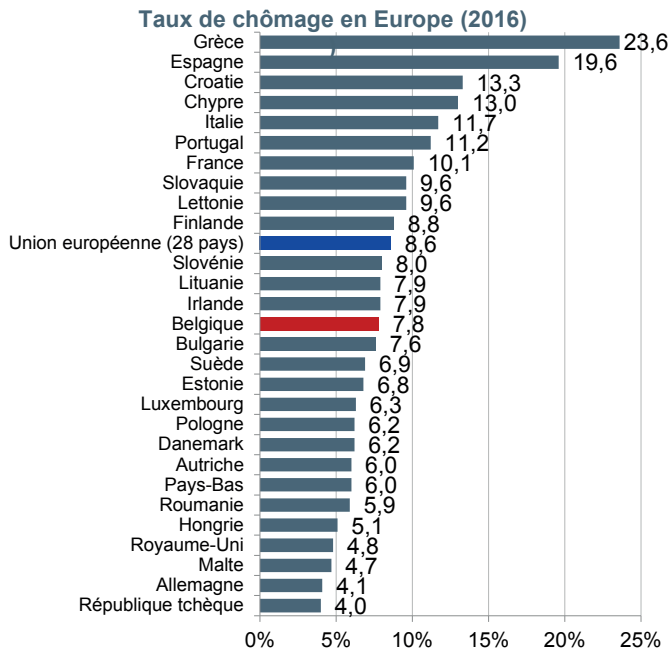
Les salaires du personnel constituent enfin un important facteur de coûts pour les entreprises. En 2016, les entreprises belges ont vu le coût horaire de la main-d'œuvre grimper de 0,2 % en moyenne. Ce chiffre se situe en dessous de la moyenne européenne. La Roumanie connaît la plus forte hausse du coût de la main-d'œuvre, soit +12,8 %. De son côté, l'Autriche ferme la marche dans la mesure où le coût horaire de la main-d'œuvre accuse une baisse de 0,7 %.



Source : Eurostat.

C | Chômage et taux de chômage

Le taux de chômage dans l'Union européenne fluctue entre 4% (République tchèque) et 23,6% (Grèce) et s'élève en moyenne à 8,6%. En Belgique, 7,8 % de la population active était au chômage en 2016. Treize États membres de l'Union européenne présentent un taux de chômage supérieur à celui de la Belgique. La Grèce et l'Espagne affichent les taux de chômage les plus élevés.



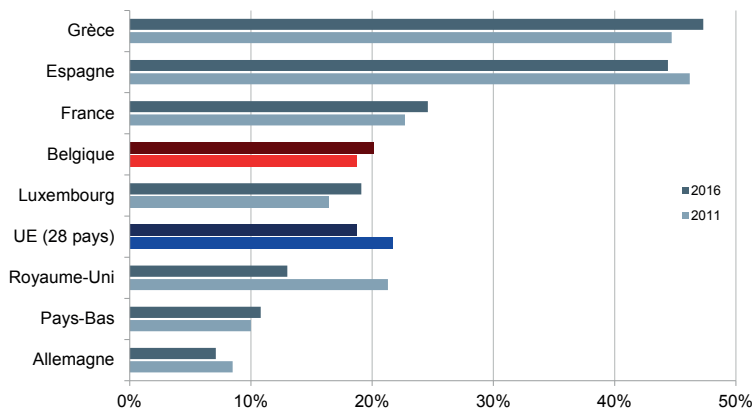
Source : Eurostat.

Des disparités plus fortes encore apparaissent au sein de l'Union européenne en ce qui concerne le taux de chômage des jeunes de moins de 25 ans. Avec un taux de 7,1%, l'Allemagne présente le plus faible taux de chômage des jeunes. En Belgique, le taux de chômage des jeunes atteint 20,1% en 2016. Nos pays voisins connaissent un taux de chômage des jeunes moins élevé à l'exception de la France où il s'élève à 24,6%. La moyenne européenne a baissé de 21,7% en 2011 à 18,7% en 2016.

106

En Belgique et dans les pays voisins, le taux de chômage des jeunes se situe plus de 50% en deçà du niveau observé en Espagne et en Grèce. En 2016, plus de 40% de la population active de moins de 25 ans était au chômage dans ces deux pays. Les pourcentages de l'Espagne et de la Grèce s'élèvent en 2016 à respectivement 44,4% et 47,3%, ce qui constitue déjà une nette amélioration par rapport à l'année record de 2013. Le taux de chômage des jeunes s'élevait alors à 55,5% en Espagne et 58,3% en Grèce.

Taux de chômage des jeunes (moins de 25 ans) (2011 et 2016)



Source : Eurostat.

D | Population inactive

En 2016, la Belgique comptait 4,39 millions de personnes inactives de 15 ans et plus. Ces personnes n'effectuaient aucun travail rémunéré, ne recherchaient pas activement un emploi ou n'étaient pas disponibles pour travailler. Cette population comprend 1,88 million d'hommes et 2,51 millions de femmes. Plus de la moitié (52,8%) des personnes inactives sont en disponibilité préalable à la pension, en prépension (chômage avec complément d'entreprise), en pension anticipée ou à la retraite. Les élèves et les étudiants représentent 21,2% de la population inactive de 15 ans et plus, les femmes et les hommes au foyer 9,8%, les personnes en incapacité de travail 9,4% et les personnes inactives n'appartenant pas à l'une des catégories précédentes 6,8%.

La répartition est différente chez les hommes et chez les femmes. Ainsi, 57,4% des hommes inactifs sont (pré)pensionnés, contre 49,4% des femmes inactives. Seulement 0,9% des hommes inactifs sont hommes au foyer, tandis que ce pourcentage s'élève à 16,5% chez les femmes. En chiffres absolus, on dénombre 413.000 femmes au foyer contre 17.000 hommes au foyer.

Composition de la population inactive de 15 ans et plus (2016)

	Hommes		Femmes		Total	
	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage	Nombre	Pourcentage
Élèves et étudiants	459.139	24,4%	471.236	18,8%	930.375	21,2%
Femmes et hommes au foyer	17.282	0,9%	413.284	16,5%	430.566	9,8%
Personnes en incapacité de travail	189.203	10,0%	225.004	9,0%	414.207	9,4%
(Pré)pensionnés, personnes en pension anticipée ou en disponibilité préalable à la pension	1.082.028	57,4%	1.238.734	49,4%	2.320.762	52,8%
Autres inactifs	137.229	7,3%	159.834	6,4%	297.062	6,8%
Total	1.884.881	100,0%	2.508.092	100,0%	4.392.972	100,0%

E | Pauvreté

En Belgique, 15,5 % des individus vivent dans un ménage dont le revenu est inférieur au seuil de pauvreté. En 2016, ce seuil de pauvreté s'établissait à 1.115 euros pour une personne vivant seule et à 2.347 euros pour un ménage composé de deux adultes et de deux enfants.

Pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté (2016)

	Hommes	Femmes	Total
Belgique	14,4%	16,5%	15,5%
0-15 ans	15,2%	19,3%	17,2%
16-64 ans	14,0%	16,0%	15,0%
65 ans et plus	15,2%	15,5%	15,4%
Actifs-occupés	4,8%	4,6%	4,7%
Inactifs :	24,4%	24,4%	24,4%
Chômeurs	46,3%	45,4%	45,9%
Retraités	14,2%	12,5%	13,3%
Autres inactifs	31,8%	32,2%	32,0%
Niveau d'éducation : faible	25,3%	26,6%	26,0%
Niveau d'éducation : moyen	12,4%	15,9%	14,1%
Niveau d'éducation : élevé	6,7%	6,8%	6,8%

Les femmes courent un risque de pauvreté plus élevé que les hommes. L'occupation d'un emploi s'avère le meilleur remède contre la pauvreté, sans pour autant offrir une garantie absolue. En effet, le risque de pauvreté de la population occupée est au moins cinq fois plus faible que celui des autres catégories réunies.

Dans l'Union européenne, le risque de pauvreté atteignait 17,3 % en 2015.

Risque de pauvreté (en %)						
	2010	2012	2013	2014	2015	2016
Union européenne	16,5	16,8	16,7	17,2	17,3	-
Belgique	14,6	15,3	15,1	15,5	14,9	15,5
Allemagne	15,6	16,1	16,1	16,7	16,7	-
France	13,3	14,1	13,7	13,3	13,6	-
Luxembourg	14,5	15,1	15,9	16,4	15,3	-
Pays-Bas	10,3	10,1	10,4	11,6	11,6	12,8 (p)
Royaume-Uni	17,1	16	15,9	16,8	16,7	-

- = Pas encore disponible.

(p) = Provisoire

Source : Eurostat. (version 15-07-2017)

Note explicative : la proportion de personnes dont le revenu disponible équivalent se situe en deçà du seuil de risque de pauvreté, fixé à 60% du revenu disponible équivalent médian national (après transferts sociaux).

Outre la pauvreté monétaire, de nouveaux indicateurs voient le jour, comme la privation matérielle sévère.

Les personnes « en situation de privation matérielle sévère » sont confrontées à au moins quatre des neuf situations suivantes : ne pas être en mesure de payer un loyer ou des factures courantes, de chauffer correctement son domicile, de faire face à des dépenses imprévues, de consommer de la viande, du poisson ou un équivalent de protéines tous les deux jours, de s'offrir une semaine de vacances par an en dehors du domicile, de posséder une voiture personnelle, un lave-linge, un téléviseur couleur ou un téléphone. En Belgique, 5,5 % de la population appartient à un ménage confronté à une privation matérielle sévère. Ce taux s'élevait à 7,8 % dans l'Union européenne en 2016. Les personnes issues d'un ménage en risque de pauvreté monétaire sont plus sévèrement touchées par la privation matérielle (24,3 % d'entre elles).

110

Privation matérielle grave (en %)

	2010	2012	2014	2015	2016
Union européenne	8,4	9,9	8,9	8,1	7,8 (e)
Belgique	5,9	6,3	5,9	5,8	5,5
Allemagne	4,5	4,9	5	4,4	3,9 (p)
France	5,8	5,3	4,8	4,5	4,4 (p)
Luxembourg	0,5	1,3	1,4	2	2 (e)
Pays-Bas	2,2	2,3	3,2	2,6	2,6
Royaume-Uni	4,8	7,8	7,4	6,1	5,2 (p)

- = Pas encore disponible.

(e) = estimé

(p) = provisoire

Source : Eurostat. (version 15-07-2017)

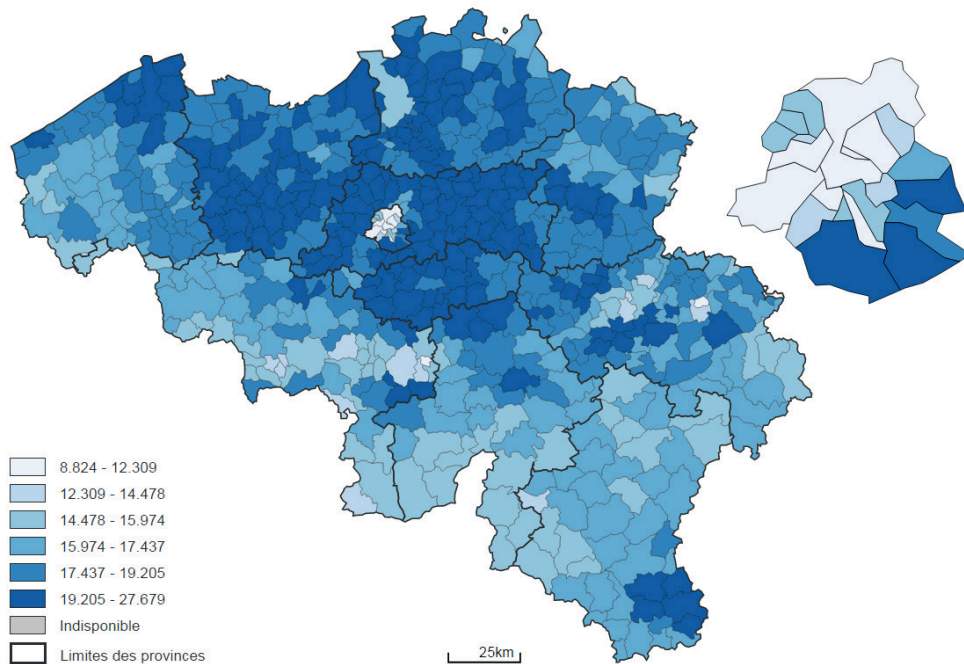
F I Revenus

En 2014, le revenu net imposable des Belges s'élevait en moyenne à 17.684 euros. Il ressort de la ventilation par région que la Flandre détient le revenu par habitant le plus élevé. Fort d'un montant de 18.949 euros, le revenu moyen des Flamands dépasse en effet de 7,2 % la moyenne nationale. Les habitants de la Région wallonne et de la Région de Bruxelles-Capitale disposent de moyens financiers nettement moindres. Ainsi, le revenu moyen des Wallons se situe 5,7 % en deçà de la moyenne belge, tandis que les Bruxellois doivent même se contenter de 21,7 % de moins sur base annuelle.

Au niveau communal, Sint-Martens-Latem arrive en tête des communes présentant le revenu moyen par habitant le plus élevé. Les revenus y sont supérieurs de 56,5 % à la moyenne nationale. Le revenu moyen le plus faible se situe à Saint-Josse-ten-Noode. Le revenu par habitant de cette commune s'élève à moins de la moitié de la moyenne nationale et est inférieur de 68 % au revenu dont dispose un habitant de Sint-Martens-Latem.

Revenu moyen net imposable par habitant par commune en 2014

112



La Région flamande affiche le revenu moyen déclaré le plus élevé en ce qui concerne les déclarations individuelles. Sur base annuelle, le revenu moyen des Flamands dépasse en effet de 3,4 % la moyenne belge. Le revenu moyen Région wallonne est, par contre, inférieur de 5,1 % à la moyenne nationale.

Pour les personnes mariées et les cohabitants légaux, la Région flamande présente à nouveau le revenu déclaré le plus élevé. Les habitants de la Région de Bruxelles-Capitale se trouvent à l'autre extrémité de l'échelle des revenus. Les Bruxellois mariés ou cohabitants détiennent des revenus qui sont inférieurs de 12 % à ceux déclarés par le Belge moyen.

113

Une déclaration peut être remplie par une ou deux personnes. La règle générale veut que chacun remplisse une déclaration individuelle, à l'exception des personnes mariées et des cohabitants légaux (déclaration commune).

Revenus selon les déclarations fiscales: la Belgique et les régions

	2012		2013		2014	
	Revenu moyen par déclaration (€)	Revenu médian par déclaration (€)	Revenu moyen par déclaration (€)	Revenu médian par déclaration (€)	Revenu moyen par déclaration (€)	Revenu médian par déclaration (€)
Région de Bruxelles-Capitale						
Déclaration individuelle	20.243	15.509	20.587	15.840	20.719	15.833
Déclaration commune	43.446	30.285	44.008	30.990	45.327	31.906
Région flamande						
Déclaration individuelle	20.659	17.819	21.045	18.227	21.724	18.557
Déclaration commune	49.092	39.978	50.253	41.122	52.591	43.215
Région wallonne						
Déclaration individuelle	19.120	16.306	19.509	16.663	19.941	16.907
Déclaration commune	47.096	38.623	48.240	39.724	50.081	41.458
Belgique						
Déclaration individuelle	20.095	17.085	20.476	17.463	21.013	17.635
Déclaration commune	48.098	38.849	49.212	39.945	51.328	41.807

Note explicative : médian = revenus se situant au milieu de la série, les déclarations ayant été classées par ordre de grandeur des revenus : la moitié des revenus déclarés sont inférieurs, l'autre moitié est supérieure.

G I Dépenses des ménages

En Belgique, les dépenses des ménages privés s'élevaient en moyenne à 35.920 euros en 2014. La majeure partie (29 % du total) de ces dépenses était consacrée au logement, puis viennent les dépenses pour l'alimentation, les boissons et le tabac (15,4 %), les transports et les communications (14,9 %) et la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (14,7 %).

Au niveau régional, ce sont les ménages de la Région flamande qui consomment le plus, soit 38.050 euros en moyenne contre respectivement 33.780 et 31.360 euros pour les ménages en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale. Les ménages de la Région flamande consomment en fait plus que les ménages des deux autres régions pour la plupart des postes budgétaires. C'est notamment le cas pour les dépenses dans la culture, les loisirs, l'horeca et les voyages (6.020 euros contre 4.100 pour Bruxelles-Capitale et 4.360 pour la Wallonie).

Dépenses moyennes par ménage et par an selon les régions – 2014

	Montant en €			
	Belgique	Région de Bruxelles- Capitale	Région flamande	Région wallonne
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	4.710	4.250	4.890	4.570
Boissons alcoolisées et tabac	700	590	690	760
Vêtements et chaussures	1.640	1.250	1.930	1.270
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	10.430	10.210	10.590	10.240
Meubles, appareils et ustensiles ménagers, entretien courant	2.090	2.010	2.280	1.790
Santé	1.660	1.520	1.740	1.560
Transport	4.280	3.220	4.620	4.070
Communications	1.070	1.010	1.110	1.020
Culture et temps libre	2.950	2.220	3.270	2.650
Formation	180	260	200	110
Restauration et horeca	2.320	1.880	2.750	1.710
Soins et services personnels	3.890	2.960	4.000	4.020
Consommation moyenne totale	35.920	31.360	38.050	33.780

Dépenses moyennes par ménage et par an selon les régions – 2014

	Répartition en %			
	Belgique	Région de Bruxelles-Capitale	Région flamande	Région wallonne
Produits alimentaires et boissons non alcoolisées	13,1%	13,5%	12,8%	13,5%
Boissons alcoolisées et tabac	2,0%	1,9%	1,8%	2,3%
Vêtements et chaussures	4,6%	4,0%	5,1%	3,8%
Logement, eau, électricité, gaz et autres combustibles	29,0%	32,5%	27,8%	30,3%
Meubles, appareils et ustensiles ménagers, entretien courant	5,8%	6,4%	6,0%	5,3%
Santé	4,6%	4,8%	4,6%	4,6%
Transport	11,9%	10,3%	12,1%	12,0%
Communications	3,0%	3,2%	2,9%	3,0%
Culture et temps libre	8,2%	7,1%	8,6%	7,9%
Formation	0,5%	0,8%	0,5%	0,3%
Restauration et horeca	6,5%	6,0%	7,2%	5,1%
Soins et services personnels	10,8%	9,4%	10,5%	11,9%
Consommation moyenne totale	100%	100%	100%	100%

H | Enseignement

13,9% de la population belge de 15 ans et plus ne possède aucun diplôme ou uniquement un diplôme de l'enseignement primaire. Un cinquième de la population a seulement un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur.

L'enseignement secondaire supérieur est le niveau d'instruction le plus élevé pour 35,7% de la population. 29,9% de la population a un diplôme de l'enseignement supérieur. La plupart des diplômes de l'enseignement supérieur sont des diplômes de l'enseignement non universitaire de type court ou bacheliers professionnels. La part de ces diplômes est plus élevée chez les femmes que chez les hommes. Chez les hommes par contre, les diplômes de type long sont plus populaires que chez les femmes.

118

Niveau d'enseignement de la population âgée de 15 ans et plus (2016)

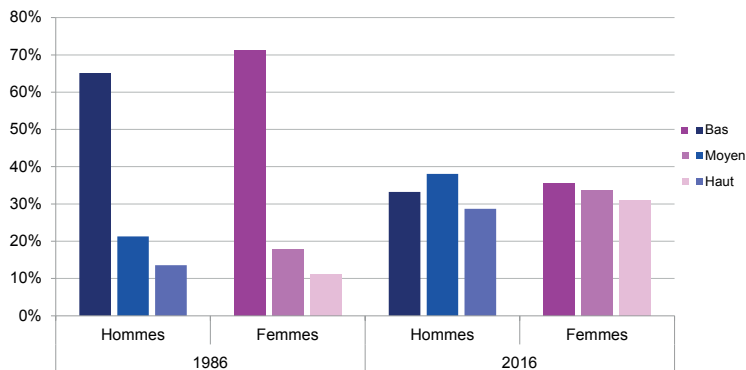
	Hommes	Femmes	Total
Primaire ou sans diplôme	12,0%	15,7%	13,9%
Secondaire inférieur	21,2%	19,8%	20,5%
Secondaire supérieur	38,1%	33,5%	35,7%
Brevet d'enseignement supérieur (BES)	0,3%	0,4%	0,4%
Supérieur non universitaire de type court / bachelier professionnalisant / bachelier académique (haute école ou université) / formation complémentaires post-graduat ou post-bachelier	15,0%	19,7%	17,4%
Enseignement supérieur non universitaire de type long - enseignement universitaire (master, licence, ingénieur, docteur en médecine) / formations complémentaires post-licence ou post-master	12,7%	10,6%	11,6%
Doctorat	0,7%	0,4%	0,5%
Total	100%	100%	100%

Le niveau d'instruction de la population belge a fortement augmenté entre 1986 et 2016. En 1986, 65,1% des hommes et 71,2% des femmes de 15 ans et plus détenaient tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur. Au cours des dernières décennies, ce pourcentage de personnes peu qualifiées a baissé tant chez les hommes que chez les femmes pour passer sous la barre des 40 %. Chez les deux sexes, ce recul s'est traduit par une hausse du nombre de personnes moyennement et hautement qualifiées.

119

La progression la plus significative est à mettre à l'actif des femmes titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur. En 1986, 11,1% des femmes de 15 ans et plus détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2016, le pourcentage de femmes hautement qualifiées a grimpé à 31,1%. La part de femmes hautement qualifiées dépasse le pourcentage d'hommes hautement qualifiés (28,7%). Enfin, en 2016, 38,1% des hommes et 33,5% des femmes étaient en possession d'un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur sans avoir achevé d'études supérieures.

Niveau d'enseignement de la population de 15 ans et plus en Belgique (1986 et 2016)



En Belgique, 45,6% des 30-34 ans détenaient un diplôme de l'enseignement supérieur en 2016. La Belgique se situe ainsi largement au-dessus de la moyenne européenne, qui s'élève à 39,1%. Les femmes enregistrent de bien meilleurs résultats que les hommes dans ce domaine. En Belgique, 50,7% des femmes âgées de 30 à 34 ans sont titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur, contre 40,4% des hommes de la même tranche d'âge.

120

Sur la base de l'indicateur ci-dessus, Eurostat examine si tous les États membres ont atteint l'important objectif européen selon lequel, à l'horizon 2020, 40% des Européens âgés de 30 à 34 ans doivent avoir obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur ou assimilé. Notre pays y est déjà parvenu, tout comme la plupart de nos pays voisins.

Pourcentage des 30-34 ans ayant obtenu un diplôme de l'enseignement supérieur

	2005	2009	2012	2016
Union européenne	28,1%	32,3%	36,0%	39,1%
Belgique	39,1%	42,0%	43,9%	45,6%
Allemagne	26,1% (b)	29,4%	31,8%	33,2%
France	37,7%	43,0%	43,3%	43,6%
Luxembourg	37,6%	46,6% (b)	49,6%	54,6% (u)
Pays-Bas	34,9%	40,5%	42,2%	45,7%
Royaume-Uni	34,5%	41,4%	46,9%	48,1%

(b) : Rupture de série.

(u) : Peu fiable

Source : Eurostat.

Note explicative : contrairement à d'autres pays, l'Allemagne ne prend pas en compte un certain nombre d'études post-secondaires. Ce pourcentage serait nettement supérieur en incluant ces études.

La stratégie UE2020 vise également à ramener le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire à 10% d'ici 2020. Il s'agit de la part de personnes âgées de 18 à 24 ans n'ayant pas obtenu de diplôme de l'enseignement secondaire supérieur et ne suivant plus d'enseignement, ni de formation. Par rapport à 2005, le pourcentage de jeunes en décrochage scolaire en Belgique est passé de 12,9% à 8,8% en 2016. La moyenne européenne se chiffre, quant à elle, à 10,7%.

Décrochage scolaire : pourcentage de la population âgée de 18 à 24 ans ne suivant ni études, ni formation et ayant obtenu tout au plus un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur

	2005	2009	2013	2014	2016
Union européenne	15,7%	14,2%	11,9%	11,2% (b)	10,7%
Belgique	12,9%	11,1%	11,0%	9,8% (b)	8,8%
Allemagne	13,5%	11,1%	9,8%	9,5% (b)	10,2%
France	12,5%	12,4%	9,7% (b)	9,0% (b)	8,8%
Luxembourg	13,3%	7,7% (b)	6,1%	6,1% (b)	5,5%
Pays-Bas	13,5%	10,9%	9,3% (b)	8,7% (b)	8,0%
Royaume-Uni	11,5%	15,7%	12,3%	11,8% (b)	11,2%

(b) : Rupture de série.

Source : Eurostat.

STATBEL

Le site compte six thèmes principaux : population, marché du travail et conditions de vie, économie, circulation et transport, environnement et énergie. En plus vous avez accès à de nombreuses informations de fond sur la manière dont les données ont été collectées et le timing des résultats.

fr de en

Autres informations et services officiels: www.belgium.be

economie

Contact Presse | Mises à jour | Calendrier de diffusion | Portails | Digibib | SPF Economie

Panier | Plan du site | Index

Statistics Belgium

Statistiques & Chiffres

Collecte de données

Publications

Organisation

Population

- » Structure de la population
- » Mouvement de la population
- » Naissances et fécondité
- » Mortalité, espérance de vie et causes de décès
- » Migrations
- » Changements de nationalité
- » Mariages, divorces et cohabitation légale
- » Perspectives démographiques
- » Recensement de la population et des logements
- » Noms et prénoms
- » Autres aspects

Travail, fiscalité et conditions de vie

- » Emplol, chômage, marché du travail
- » Salaires et coût de la main-d'œuvre
- » Revenus fiscaux
- » Occupation du sol selon le cadastre
- » Budget des ménages
- » Revenus et conditions de vie (EU-SILC)
- » Formation et enseignement
- » Utilisation des TIC auprès des ménages
- » L'emploi du temps
- » Emplois vacants

Economie

- » Prix à la consommation (IPC)
- » Prix à la consommation (IPCH)

Home > [Statistiques & Analyses](#) > [Statistiques & Chiffres](#)

Statistiques

Mise à jour statistiques

- » Enquête formation professionnelle continue - Année de référence 2015 20 septembre 2017
- » Prix pétroliers 2017/079 valables à partir du 21/09/2017 20 septembre 2017
- » Transport aérien : Nombre de vols et de passagers (2007-2016) 15 septembre 2017
- » Indice trimestriel du coût salarial (2012=100) 2ème trimestre 2017 15 septembre 2017
- » Parc de véhicules (2017) 15 septembre 2017
- » Indices des prix harmonisés (IPCH) d'août 2017 14 septembre 2017

[Plus de nouveautés sur Statbel ...](#)



Communiqués de presse statistiques

- » Les formations pendant la carrière ont la cote en Belgique 20 septembre 2017
- » Le parc des véhicules automobiles continue de croître 15 septembre 2017
- » Indice des prix à la consommation harmonisé - août 2017 14 septembre 2017
- » Indice des prix à la consommation : 30 08 17 30 août 2017

[Plus de nouveautés sur Statbel ...](#)



Tarif des produits pétroliers

Essence 95 RON E10	1,4240	-
Essence 98 RON E10	1,4890	-
Diesel	1,3260	-
Gasoil 50S (-2000 l)	0,5962	-
Gasoil 50S (+2000 l)	0,5683	-
valable à partir du 21/09/2017		

Open Data



Statistics Belgium

ANALYSE

Big data et statistiques
un recensement tous les quarts d'heure...

Engagement en matière confiance

Accidents et victimes de la circulation

Big data et statistiques

The European Statistics Annual Work

Savez-vous que...

82% des internautes sont actifs sur les réseaux sociaux?

www.statbel.fgov.be

be.STAT

Une nouvelle version de notre base de données en ligne be.STAT a été lancée en mai 2016. Cette nouvelle version vous permet de facilement composer et télécharger vous-même des tableaux. L'accès direct dans l'application à une page récapitulative reprenant tous les sets de données disponibles est une nouveauté. L'interface est aussi plus conviviale et des possibilités d'exportations supplémentaires, telles que json, ont été prévues.

be.STAT

NL

FR

EN



Statistique des ventes de maisons ordinaires, villas et appartements ⓘ

Les chiffres à partir de 2015 sont provisoires Superficie totale en m²

Date de la dernière modification: 30/06/2017 11:41 GMT +0200

COLONNES	Date de vente ✕	Prix Moyen Par Bâtiment ✕
LIGNES	Type De Bâtiment ✕	Situation Géographique Du Bien ✕
+ FILTRES		
Reset		

Type de bâtiment ⓘ	Belgique ⓘ	Région ⓘ	Année ⓘ	↕ 1992	↕ 2000	↕ 2010	↕ 2015	↕ 2016	↕ 2017
			Semestre ⓘ						↕ 1er semestre 2017
			Trimestre ⓘ						1er trimestre 2017
			↕ Prix Moyen Par Bâtiment	↕ Prix Moyen Par Bâtiment	↕ Prix Moyen Par Bâtiment	↕ Prix Moyen Par Bâtiment	↕ Prix Moyen Par Bâtiment	↕ Prix Moyen Par Bâtiment	↕ Prix Moyen Par Bâtiment
appartements, flats, studios	Belgique	↕ Région flamande		65.796	92.979	195.574	230.983	227.855	231.209
		↕ Région de Bruxelles-Capitale		74.519	89.309	201.597	229.939	235.228	232.352
		↕ Région wallonne		54.318	68.640	148.674	170.175	173.542	182.070
	Belgique		66.544	88.943	189.799	220.446	221.412	225.429	

OPEN DATA

La Direction générale Statistique – Statistics Belgium met via ce portail plusieurs sets d'open data à disposition. Tout le monde peut utiliser gratuitement ces open data, à des fins aussi bien commerciales que non commerciales. Nous élargissons régulièrement notre offre de sets de données. Les nouveaux sets de données sont annoncés sur cette page et dans notre newsletter.

Datasets disponibles

Population



- » Structure de la population
- » Décès
- » Naissances

Travail, revenus et conditions de vie



- » Revenus fiscaux

Census 2011



- » Census 2011 (Recensement électronique) : Chiffres démographiques, socio-économiques, de l'enseignement

Prix



- » Indice des prix à la consommation

Environnement



- » Occupation du sol

Outils



- » Fichiers géographiques
- » Nomenclatures

Census 2011, un recensement pour le 21^{ème} siècle

- Le Census 2011 est une photographie de la Belgique au 1.1.2011.
- Il a été organisé par la Direction générale Statistique – Statistics Belgium.
- C'est le premier recensement de la population n'ayant entraîné aucune charge pour le citoyen.
- Toutes les données du Census 2011 sont issues de bases de données administratives.
- Des règles strictes de confidentialité garantissent l'anonymat pour le citoyen ainsi que le respect de sa vie privée.
- Ce type de recensement engendre également un coût bien inférieur à un recensement classique.
- Les mêmes définitions ont été utilisées dans les 28 pays membres de l'Union européenne, ce qui facilitera fortement les comparaisons internationales.
- Cette nouvelle méthodologie permettra une mise à jour régulière des résultats.

125



Les chiffres sont à présent disponibles sur le site: <http://www.census2011.be>

Newsletter + Médias sociaux

Grâce aux flux RSS et sur Twitter et Facebook, vous restez informé des chiffres les plus récents. Si vous vous abonnez à notre newsletter, vous recevrez un aperçu des nouveautés chaque semaine dans votre boîte électronique.

Facebook

126

The screenshot shows the Facebook profile of Statistics Belgium FR. The cover photo depicts a man in a light-colored shirt pointing at a laptop screen that displays a red line graph. In the background, a group of business professionals is standing. The profile picture is the 'statbel Statistics Belgium' logo. The page layout includes a left-hand navigation menu with options like 'Accueil', 'À propos', 'Photos', 'Avis', 'Vidéos', 'Publications', and 'Communauté'. Below the cover photo, there is a 'Photos' section featuring a large image with the text 'TRAINING TEACHING KNOWLEDGE DEVELOPMENT COACHING LEARN NEW SKILLS' and a smaller photo of children. To the right, the 'À propos' section provides information about the organization as a governmental body in the Brussels-Capital Region, with a 4.0 star rating and a map showing its location at North Gate - Bd du Roi Albert II, 16, 1000 Région de Bruxelles-Capitale.

Facebook: Statistics Belgium FR

Envoyez simplement un e-mail à l'adresse statbel@economie.fgov.be avec pour objet « inscription newsletter (FR) ». Vous recevrez alors chaque semaine les dernières informations statistiques dans votre boîte électronique.

Twitter

statbel
Statistics Belgium
economie

Tweets **1 351** Abonnements 47 Abonnés 1 327 J'aime 1 Abonné

Statistics Belgium
@Statbel_fr
Statistics Belgium assume la responsabilité de produire les statistiques nationales (officielles) de la Belgique.
Bruxelles
statbel.fgov.be
Inscrit en février 2012
Twitter

8 Abonnés que vous connaissez

Tweets Tweets & réponses Médias

Statistics Belgium @Statbel_fr · 3 h
Les formations pendant la carrière ont la cote en Belgique
statbel.fgov.be/fr/statistique... #statbel #CVTS

Suggestions · Actualiser · Tout afficher

- Statistics Belgium** @Statbel... Suivre
- SPFEconomie** @SPFEcono... Suivre
- SPF Sécurité sociale** @SPF... Suivre

Trouvez vos connaissances

Tendances pour vous · Modifier

- #parlbru
- #voedingsdriedhoek
- Laurent Louis**
2 136 Tweets
- #UNGA**
449 k Tweets
- #ShapeTomorrow**
1 452 Tweets
- #CETA**
7 799 Tweets
- #FinSupervisionEU**
- #IOS11**



©LIGHTFIELD STUDIOS - Fotolia

©Sergey Borisov - Fotolia

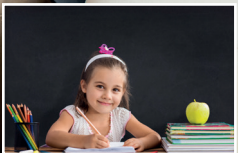
©YakobchukOlena - Fotolia

©Manuel Faba - Fotolia

©Paolese - Fotolia

© LIGHTFIELD STUDIOS - Fotolia

©ilkercelek - Fotolia





SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie
Direction générale Statistique - Statistics Belgium

NUMÉRO D'ENTREPRISE : 0314.595.348
EDITEUR RESPONSABLE : NICO WAEYAERT
NORTH GATE III - BD DU ROI ALBERT II, 16 B-1000 BRUXELLES
CODE PUBLICATION : S000.01F/2017

